

L'ÈRE DES CONTESTATIONS, 1955-

L'ÉPOQUE	130
L'économie et le travail	130
Caractéristiques du professionnalisme libéral	130
Types d'occupations	130
Définition préliminaire de la profession	131
Domaine spécifique de problèmes	132
Sphère d'activités	132
Corpus théorique	132
Corpus technique	132
Caractéristiques "idéales" des professions libérales	136
Autorité cognitive et technique	136
Plus que des connaissances purement empiriques ou pragmatiques	136
Pas strictement traditionnelles ou traditionalistes	136
Standardisation	137
Impersonnelles	137
Exclusives	138
Publiques	138
Intégrées et articulées dans les <i>corpus théorique et technique</i>	140
Spécialisation ultérieure	140
Formation poussée	141
Compétence	141
Overtraining	141
Autorité morale	142
Monopole légal	143
Autonomie professionnelle	146
Caractéristiques concrètes d'une occupation	147
Causes du prestige de la pratique professionnelle	150
Pourquoi la formation universitaire des professionnels?	160
Arguments contre la nécessité d'une formation universitaire des professionnels	160
Inutilité de la formation universitaire du professionnel	160
Incapacité de l'université	160
Raisons de l'alliance université-profession	161
Du point de vue de l'université	161
Du point de vue de la profession	161
Relation ambivalente entre l'université et la profession	163
Le charlatanisme	170
Définitions et histoire	170
Caractéristiques du charlatanisme	172
Par rapport à une profession	172
Par rapport à la <i>science officielle</i>	173
Explication des effets des charlatans	175
Danger du recours à la notion de charlatanisme	175
Religion, philosophie et sciences	200
Behaviorisme philosophique	200
Structuralisme	200
Linguistique mentaliste moderne	200
 CONCEPTIONS ET SYSTÈMES THÉORIQUES	 2100

RÉFÉRENCES CITÉES DANS CETTE SECTION:

- B Biddiss, M.D. (1980)
Histoire de la pensée européenne: 6- L'ère des masses.
Paris; Éditions du Seuil. Coll. Point H-46
- BR Brennan, J.F. (1986)
History and systems of psychology. 2nd ed.
Englewood Cliffs, N.J.; Prentice-Hall p. 270-288,
- L Leahey, T.H. (1986)
A history of psychology. 2nd ed.
Englewood Cliffs, N.J.; Prentice-Hall
- LA Lachman, R., Lachman, J.L., Butterfield, E.C. (1979)
Cognitive psychology and information processing: An introduction.
Hillsdale, N.J.; L. Erlbaum Assoc. p. 35-37, 60-61, 88-90, 112-129
- M Misiak, H., Sexton, V.S. (1966)
History of psychology. An overview.
New York; Grune and Stratton. p. 178-193, 194-223
- R Reuchlin, M. (1957)
Histoire de la psychologie.
Paris; P.U.F., Coll. Que Sais-Je?, N° 732
- S Saccuzo, D.P., Kaplan, R.M. (1984)
Clinical psychology.
Boston; Allyn & Bacon. p. 35-61, 236-245.

- 100 -

- 130 -

L'ÉPOQUE

CONTEXTE HISTORIQUE

L'ÉCONOMIE ET LE TRAVAIL

CARACTÉRISTIQUES DU PROFESSIONNALISME LIBÉRAL

La notion de profession est ambiguë. On peut y distinguer plusieurs sens : Un premier sens, **lexical**, est celui du dictionnaire (ou, plus exactement, les sens lexicaux, puisqu'il y en a plusieurs, mais un seul nous intéresse ici). Comme nous le verrons, ce sens lexical peut être opposé à deux autres mots : amateur et charlatan. Un deuxième sens est celui de l'**image sociale idéale** qu'aime se donner d'eux-mêmes les membres de certaines professions, dites libérales et qu'ils aimeraient bien voir acceptée par la société. Cette image idéale s'articule autour de quatre traits: l'autorité cognitive et technique, l'autorité morale, le monopole légal et l'autonomie professionnelle. Un troisième sens est **légal**, il correspond à la nature d'une occupation régie par un ordre professionnel et qui lui donne un monopole légal. Au Québec, ces ordres professionnels sont supervisés par des lois spécifiques et par l'Office des professions. Un quatrième sens est celui de l'analyse **sociologique** qui étudie pourquoi certaines occupations sont plus valorisées que d'autres et quelles sont les caractéristiques concrètes qui amènent cette valorisation sociale. Le cinquième sens correspond à l'image concrète qu'a la population des occupations en question. Cette image, comme nous le verrons, détermine les attentes de la société et des clients face à chaque profession.

Types d'occupations

En français, le mot *profession* est synonyme d'*occupation* ou de *métier*. Il s'applique à n'importe quel métier par lequel un individu gagne sa vie (plomberie, arpentage, médecine, etc.). Il existe plusieurs types d'occupations, métiers ou professions. Comme nous le verrons plus tard, au tableau 51, ils diffèrent sur plusieurs facteurs ou dimensions, par exemple, la nécessité d'une formation formelle et le type de formation requise, la prédominance de l'aspect intellectuel ou manuel du travail, le type de produit du travail (service, vente ou objet matériel), le type de clientèle et de relation travailleur-employeur, la part de création (artistique, intellectuelle, technique, artisanale ou scientifique), le niveau ou le type de paiement du travailleur, le type d'évaluation et de contrôle de la qualité du travail, le prestige social de l'occupation, la dominance ou la dépendance face à d'autres occupations voisines, etc.

Le mot *professionnel* a diverses connotations. Dans une connotation, il s'oppose à *amateur*. Il faut distinguer divers aspects de cette opposition. Le tableau 50 qui suit résume ces différences.

Tableau 50	
DIFFÉRENCES ENTRE	
PROFESSIONNEL	AMATEUR
Formation spécialisée	Autodidacte
Travail à temps complet	Loisirs
Moyen de gagner sa vie	Loisirs
Qui maîtrise son activité	Qui ne maîtrise pas son activité
Travail bien fait	Travail mal fait

Toutefois, un certain nombre d'occupations, les *professions libérales*, ont un prestige social et un pouvoir particulier. Dans la suite de ce texte, quand nous parlerons de *professions*, ce sera dans le sens de professions libérales. Au coeur des professions libérales se situent deux professions, les deux plus anciennes, la médecine et le droit, qui vont acquérir, à partir du 19^e siècle, une importance et un prestige unique. Plus en périphérie, on retrouve, par exemple, l'architecture, l'ingénierie, la carrière militaire (du moins comme officier), la carrière sacerdotale. Enfin, à la toute périphérie, on peut parler de l'enseignement, de l'optométrie, de la comptabilité, de la pharmacie, de l'administration, etc., comme professions.

Nous emploierons le mot *occupations* pour désigner les professions non libérales. Ces occupations non-professionnelles sont soit strictement artisanales, agricoles ou industrielles, soit commerciales, visant typiquement à obtenir, fabriquer ou vendre un produit matériel ou à fournir un service personnel (par exemple, coiffeur, manucure, etc.). De plus, la personne qui exerce ces occupations est souvent un salarié dont la nature du travail est déterminée par quelqu'un qui n'exerce pas nécessairement cette occupation. Enfin, ces travailleurs, qu'ils travaillent ou non à leur propre compte, se regroupent en associations qui sont des guildes ou des syndicats, plutôt que des corporations professionnelles, comme dans le cas des professionnels ⁽¹⁾. Nous expliquerons, plus loin et plus en détail, les différences, souvent quantitatives entre les professions dites libérales et les autres types d'occupation.

Il existe deux façons de définir une profession. La première est légale et pragmatique: une profession est ce que la loi définit comme telle. Au Québec, le gouvernement a créé un **Office des professions** qui a la responsabilité de superviser les professions et de recommander au gouvernement tout changement concernant leur existence (création ou abolition) et leur statut.

¹ Jusqu'à tout récemment du moins. Car l'intervention maintenant massive de l'État dans les affaires sociales et de santé font que un grand nombre de professionnels libéraux sont maintenant salariés et employés par l'état. D'où ce phénomène récent de syndicalisation et de grève chez plusieurs professionnels de l'état (médecins, avocats, professionnels du gouvernement, etc).

La deuxième façon cherche à découvrir des caractéristiques théoriques qui définiraient la nature d'une profession. On a proposé diverses caractéristiques d'une profession. Nous allons maintenant voir, dans les pages qui suivent, ces caractéristiques théoriques.

Définition préliminaire de la profession

Le travail professionnel repose sur une *activité intellectuelle* qui, essentiellement, vise deux buts. Le premier *est de déterminer la nature d'un problème concret soumis au professionnel par un client et, idéalement, d'en identifier les causes et le comprendre*. Le deuxième but *est de trouver et d'employer les moyens pour résoudre ce problème*. Ces deux buts sont évidemment complémentaires même s'ils sont différents.

En effet, parfois, la profession ne peut résoudre certains problèmes même après en avoir déterminé la nature. Certaines maladies sont incurables, certains clients d'un avocat sont condamnés d'avance à perdre leur procès tant la preuve est accablante. Certaines entreprises d'ingénierie sont techniquement impossibles, etc. Ça été pendant longtemps le cas de la neurologie, et ça l'est encore. Pensons à la maladie d'Alzheimer! Le professionnel peut avoir la satisfaction intellectuelle de savoir ce qui ne va pas ou pourquoi le problème ne peut être corrigé. Mais cette satisfaction n'est généralement pas partagé par le client. Dans certains de ces cas cependant, le professionnel, sans résoudre le problème, peut aider son client à s'y adapter le mieux possible.

Par ailleurs, la profession peut atteindre le deuxième but, résoudre le problème, sans en avoir compris la nature. Il peut exister des traitements efficaces sans qu'on connaisse ou qu'on puisse expliquer la nature du problème que les traitements corrigent et, évidemment, pourquoi ils le corrigent. Ça été le cas, par exemple, de l'aspirine qui avait une multitude d'effets bénéfiques sur plusieurs maladies sans qu'on sache pourquoi. Le deuxième but est professionnellement plus important que le premier puisque le client est satisfait par l'intervention du professionnel. Et c'est là le rôle social du professionnel.

Une profession se différencie d'autres occupations ou professions par un *domaine spécifique de problèmes* (santé physique, problèmes légaux, construction d'édifice, etc.) et une *sphère d'activités* qui sont les moyens théoriques et techniques de définir la nature du problème et de le résoudre. Le *corpus théorique* fournit une formulation théorique relativement intégrée et intellectuellement cohérente des problèmes soumis par les clients. Il répond, par exemple, aux questions suivantes: Quels sont les problèmes pertinents ou non au domaine de la profession et pourquoi? Quelle est leur nature et quelles sont leurs causes possibles? Comment se situent ces causes dans le cadre de vie du client? Qu'est-ce qui constitue une solution professionnellement adéquate au problème et pourquoi? Quels actes professionnels sont normalement efficaces ou adéquats à chaque problème et pourquoi? Quelles sont la nature, le rationnel et les effets des divers instruments et techniques de la sphère d'actes professionnels? Etc. Ce corpus théorique est au coeur de la formation intellectuelle du professionnel. Le *corpus technique* correspond à un inventaire et à un guide de sélection et d'emploi des techniques et instruments de la sphère des actes professionnels. Ces instruments

et techniques, intellectuels ou matériels, sont employés par le professionnel pour déterminer la nature du problème particulier qui lui est soumis et y apporter une solution adéquate. Ce corpus est en relation avec le corpus théorique qui explique, normalement, pourquoi le corpus technique est efficace ou devrait l'être. Une technique peut cependant être efficace sans que le corpus théorique puisse l'expliquer : Ça été le cas de l'aspirine pendant près de cent ans.

La possession du corpus par le professionnel cherche à garantir que ce professionnel ne sera pas un simple technicien devant être dirigé et supervisé continuellement par d'autres individus parce qu'il ignore la signification et le rôle global de son intervention. De plus la reconnaissance ou l'identification d'un problème et le choix de techniques appropriées de solution du problème sont théoriquement des tâches complexes, difficiles et incertaines qui peuvent exiger toutes les ressources intellectuelles et techniques que la profession a accumulé. Enfin le développement et la technologie de la profession rend certaines catégories de travail routinier et "mécanique". Dans ce cas, un simple technicien peut faire le travail à la demande et sous la supervision du professionnel. Mais le professionnel doit savoir alors quoi demander au technicien et comment évaluer son travail. C'est ce qu'exprime clairement le vieil adage américain qui dit «*The man who knows how can always get a job, but the man who knows why will always be his boss*». Autour des professions apparaissent donc des spécialistes "sous-professionnels" (les techniciens, assistants, etc.) et des technologies que le professionnel doit connaître et dominer intellectuellement mais auxquels il ne peut se limiter.

Enfin il existe des professions ou occupations rivales qui sont en interaction ou en opposition à sa profession; pour défendre son pouvoir, le professionnel doit donc être en mesure, plus qu'un simple technicien, de comprendre la théorie de sa profession et la justification rationnelle de son intervention afin de se défendre contre les attaques de professions rivales et pour contester la valeur et l'autonomie de ces professions rivales². Ce que les professionnels ont appris ou n'ont pas appris mieux que les membres d'une autre profession a une importance énorme pour la pratique de ces professions. L'augmentation des recherches en biochimie, pharmacologie et génétique des "maladies mentales" favorise le pouvoir de la psychiatrie si on explique ces "maladies" par des facteurs biologiques: après tout quel autre profession exige

² Cette justification rationnelle est très importante dans la lutte pour préserver le prestige et le pouvoir d'une profession face à ses rivales. Elle est régulièrement invoquée par les médecins face aux pratiques de thérapeutes non-médecins. Ainsi Jacques Chazaud, un médecin et psychanalyste français, dit dans une section intitulée "Réflexion générale sur les aspects médicaux de la psychologie clinique",

"D'un point de vue théorique, ... aucune zone du fonctionnement mental, ni les pulsions, ni le langage, ni le symbole, n'existent «désincarnés». L'idée d'une psychologie normale ou pathologique, ou celle d'une «personnologie», dissociée des ses fondements médicaux - ou échappant au *contrôle du savoir médical* - mène à un «idéalisme», ou à un «sociologisme», désastreux du point de vue de la *pratique concrète*." Chazaud, J. (1980) *La personnalité. Ses dimensions et son développement*. Toulouse: Privat éditeur. p. 60-61.

Il y a là passage d'une vision théorique des phénomènes psychologiques qu'on peut partager (les phénomènes psychologiques ont une dimension causale biologique) à une affirmation de réserve professionnelle (le traitement des problèmes psychologiques doit être sous contrôle du savoir médical) qui est injustifié logiquement mais très utile, pratiquement du moins, pour la profession médicale.

de ces membres tant de connaissances de bases biologiques. De la même façon, les connaissances psychologiques supérieures du psychologues ou sociologiques et institutionnelles supérieures du travail social défavorise le psychiatre. Aussi, il n'est guère surprenant que la psychiatrie abandonne la psychanalyse, qui ne lui est pas spécifique, pour faire un retour sur une approche biologique, caractéristique de la médecine moderne. De même, à plus ou moins court terme, les connaissances très spécialisées du sexologue vont le favoriser face au psychologue s'il réussit à faire accepter socialement sa supériorité sur ce point. Mais le psychologue, comme le médecin d'ailleurs, pourront reprocher au sexologue d'être trop spécialisé et d'ignorer des aspects psychologiques ou biologiques du fonctionnement de ses clients. Une spécialisation trop précoce peut être professionnellement dangereuse. C'est pourquoi la formation du sexologue exige un minimum de connaissances psychologiques et sexologiques.

Le tableau 51 ci-dessous montre la relation entre ces notions pour trois professions: la médecine, le droit, le génie.

TABLEAU 51
RELATIONS ENTRE PROFESSION, DOMAINE DE PROBLÈMES ET SPHÈRE D'ACTIVITÉS

PROFESSION	DOMAINE DE PROBLÈMES	SPHÈRES D'ACTIVITÉS	
		CORPUS THÉORIQUE	CORPUS TECHNIQUE
Médecine	Maladie et santé	Théorie du SIDA	Tests diagnostiques, médicaments
Droit	Loi et infractions	Code et jurisprudence	Contrat, procès et plaidoyers
Génie civil	Construction	Résistance des matériaux	Analyse de stress

La définition du domaine et de la sphère est généralement en évolution constante.

De plus, le domaine et la sphère sont en interaction. D'une part, la formulation d'une théorie peut faire entrer une classe de problèmes dans la sphère d'activités d'une profession. Le corpus théorique d'une profession est donc important: il influence ce qui est inclus ou exclus du domaine de problèmes de la profession. Ainsi, le Sida peut être vu comme une maladie, donc relevant de la médecine ou comme une punition divine des pécheurs homosexuels, donc relevant de la religion. Si ce qu'on qualifie de schizophrénie est un phénomène biologique (neurologique ou biochimique), son diagnostic et son traitement est biologique et devrait relever de la médecine. Mais si c'est un phénomène psychologique, son diagnostic et sa modification devrait alors être de nature psychologique et donc relever de la psychologie. Si c'est, par contre, un phénomène de classification sociale, il devrait alors relever de la sociologie ou de l'anthropologie. L'histoire des sciences humaines et de la médecine démontre qu'une explication ou une théorie socialement influente peut faire que certains types de problèmes relèvent ou non d'une profession plutôt que d'une autre. Un aspect important de l'activité professionnelle est donc son activité intellectuelle. De par son rôle cognitif

et social, le théoricien de la profession est un intellectuel. Il faut remarquer cependant que l'oeuvre intellectuelle seule ne définit pas une profession. Un chercheur scientifique fait un travail intellectuel mais il n'est pas pour autant un professionnel. Le but de son travail est rarement de résoudre un problème concret amené par un client. Par ailleurs, le mécanicien d'automobile cherche à résoudre des problèmes concrets que lui amène des clients; pourtant il n'est pas considéré comme un professionnel libéral car, même si son travail exige de l'intelligence, le mécanicien, contrairement à l'ingénieur, ne produit pas une oeuvre intellectuelle (même s'il en utilise, comme la mécanique automobile, la théorie de l'électricité, etc.).

L'existence d'un problème déjà dans le domaine pousse à la création d'activités permettant sa solution et à l'annexion d'activités pertinentes créées ailleurs. Pendant des siècles, les femmes ont accouché sans médecin. La grossesse et l'accouchement ne sont pas des maladies. Mais ils peuvent être accompagnés de maladies, ou même de danger de mort, que le médecin peut diagnostiquer et souvent corriger. Ce fait a été une justification socialement et légalement suffisante, du moins en Amérique du Nord, pour faire réserver l'obstétrique aux médecins.

D'autre part, le corpus technique influence aussi quels problèmes peuvent appartenir à une profession. Cette influence s'exerce de diverses façons. Ainsi, une activité nouvelle créée par la profession tend à faire entrer dans le domaine les problèmes qu'elle peut résoudre et l'existence d'un problème déjà dans le domaine pousse à la création d'activités permettant sa solution et à l'annexion d'activités pertinentes créées ailleurs. Le domaine de problèmes relevant de la médecine sont ceux de la santé et de la maladie. Pourtant, il existe des chirurgiens esthétiques alors que la «laideur physique», réelle ou imaginaire, n'est nullement une maladie physique. Pourtant, seuls les médecins ont le droit de faire de la chirurgie plastique. Et cela parce qu'ils ont développé des techniques chirurgicales. Il est important pour la psychiatrie qu'il existe des traitements biologiques pour des problèmes comme la dépression, les obsessions, les phobies, etc. : Autant que les théories biologiques de ces problèmes, l'existence de ces traitements constitue une preuve de l'appartenance de ces problèmes à la psychiatrie. On a aussi observé en médecine que lorsqu'un traitement apparemment efficace d'une maladie est découvert, le nombre de diagnostics de cette maladie augmente ⁽³⁾.

Les médecins n'ont toutefois pas développé la chirurgie dentaire. Ceux qui l'ont fait ont créé alors une nouvelle profession, la médecine dentaire, qui peut prescrire des médicaments et faire des opérations chirurgicales. Et les dentistes ont réussi à établir leur profession sans que la médecine puisse les en empêcher car ils avaient des connaissances et des techniques qui leur étaient propres.

Nous pourrions aussi donner des exemples tirés du droit. Pensons au mariage qui est un acte légal alors que le concubinage (du moins jusqu'à récemment) ne l'est pas. Bien plus, presque n'importe qui peut avoir des enfants de façon naturelle (par copulation) sans que la loi intervienne; mais essayer d'en adopter. La loi et les fonctionnaires vont intervenir. On vous fera subir des examens afin de déterminer vos aptitudes comme parents. On fera des enquêtes et on montera un dossier sur vous. Le fait d'avoir vos enfants par la

3 Rapoport, J. (1989). *The Boy who could'nt stop washing*. New York: E.P. Dutton. p. 41, 105.

méthode «naturelle» garantirait-il donc que vous êtes des parents adéquats? Ce que ne seraient pas automatiquement les parents adoptifs?

Nous voyons donc comment les deux éléments de la sphère d'activités, le corpus théorique et le corpus technique, se combinent pour établir la définition du domaine d'une profession dans un contexte social et interprofessionnel.

CARACTÉRISTIQUES "IDÉALES" DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Parmi les caractéristiques des diverses occupations, certaines, à tort ou à raison et à divers degrés, sont perçues comme spécifiques aux professions libérales et définissent une idéologie professionnelle. Cette idéologie est un mythe social, elle ne s'applique également ni à tous les professionnels d'une même profession, ni entre toutes les professions dites libérales. Mais, comme idéal à atteindre et, surtout, comme justification de pratiques professionnelles courantes et du pouvoir des professions, elle est invoquée par toutes les professions libérales et par toutes les occupations aspirant au statut de profession libérale.

Nous allons essayer de tracer quatre traits de cette vision idéale et voir quelles conséquences ils entraînent sur la pratique professionnelle. Ces traits sont l'autorité cognitive et technique, l'autorité morale, le monopole légal et l'autonomie professionnelle. Ensuite nous verrons d'autres variables socio-institutionnelles qui complètent et modifient l'image des professions que nous donne l'idéologie professionnelle.

Autorité cognitive et technique

Le travail professionnel exige des connaissances qui présentent plusieurs caractéristiques spéciales et importantes pour comprendre la nature et le rôle social de la profession.

A. D'abord, ces connaissances sont **plus que des connaissances purement empiriques ou pragmatiques**. Elles ne se résument pas à l'expérience vécue du professionnel ou à sa familiarité avec les problèmes rencontrés et ne peuvent être acquises par la seule expérience. Certes, cette expérience ou familiarité est importante psychologiquement pour le professionnel : Elle donne au professionnel une certaine confiance en lui-même et en ses moyens de faire face adéquatement au problème. Il n'est alors plus étonné par le problème soumis par le client et s'inquiète moins de sa capacité à y faire face. Mais les connaissances venant de la seule expérience ou familiarité personnelle tiennent surtout de l'art et du jugement individuels. Cet art et ce jugement sont difficilement transmissibles aux collègues professionnels ou à l'étudiant. À moins que ce dernier devienne un apprenti, apprenant par la pratique, sur le tas, par simple observation et imitation du maître, sous sa supervision, en suivant ses conseils et recommandations. De plus, n'importe qui pourrait alors, par sa seule expérience de travail, acquérir ces connaissances professionnelles. Dans un tel cas, l'identité et l'exclusivité professionnelles deviennent difficiles à établir, à justifier et à imposer. Par ailleurs, des connaissances purement empiriques n'exigeraient pas une longue formation

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8

universitaire, mais plutôt beaucoup de stage. Les connaissances professionnelles reposent sur la possession d'une théorie, d'une oeuvre intellectuelle complexe, d'où la nécessité d'une formation intellectuelle universitaire. Car l'université ne donne pas une formation professionnelle : Elle donne plutôt une formation intellectuelle nécessaire à des professionnels.

B. Ces connaissances professionnelles ne sont **pas strictement traditionnelles ou traditionalistes**. Au contraire, idéalement, elles sont en expansion et renouvellement constants, reposant, dans beaucoup de professions, quoique pas toutes (par exemple, le droit), sur une démarche scientifique, systématique et caractérisée par un esprit critique et impersonnel et sur la recherche et la création de nouveaux moyens techniques. C'est cette création de connaissances nouvelles qui a justifié et permis la montée au pouvoir des nouvelles professions technoscientifiques et qui est perçue socialement comme une garantie de leur légitimité. Cette position critique face aux connaissances traditionnelles distingue les professions technoscientifiques à la fois du charlatanisme, qui invoque souvent des connaissances anciennes, perdues ou cachées, et des débuts de la médecine occidentale et du droit du Moyen-Âge qui cherchaient à retrouver les connaissances anciennes à cause de l'état d'ignorance existant au Moyen-Âge.

C. Ces connaissances sont "standardisées". Cette **standardisation**, qui, en fait, est une standardisation de la formation professionnelle, a deux conséquences importantes. D'abord, les connaissances sont disponibles et possédées par tous les membres d'une même profession, ce qui les rend théoriquement tous égaux. Ensuite, sans même connaître personnellement le professionnel, le client ou l'utilisateur des services d'un professionnel sait quels services il peut ou non demander au professionnel. Pour soigner votre chien, vous consultez un vétérinaire. Pour vous soigner, vous consultez un médecin. Pourtant, ces deux professionnels vont faire le même genre d'actes : diagnostic, chirurgie, prescription de médicaments, etc. La standardisation garantit à l'utilisateur, au client ou à l'employeur que le nouveau diplômé de la profession possède certaines connaissances et habiletés minimum pour accomplir les tâches qui font partie de la sphère d'activités de la profession. Donc, cette standardisation, d'une part, assure l'homogénéité et la cohésion de la profession et permet de diminuer les rivalités entre membres, qui deviennent des collègues plutôt que de simples concurrents. D'autre part, elle permet de distinguer la profession d'autres occupations ou professions en lui donnant une image claire: le public sait que, pour tel type de problème et tel type de service, il doit s'adresser à telle profession plutôt qu'à une autre. Sans cette standardisation, la profession ne peut pas exister socialement puisque le public ne pourrait savoir ce que peut et ne peut pas faire un membre quelconque d'une profession. Il ne saurait donc pas que, pour tel problème ou tel technique, il peut et, idéalement, doit recourir aux membres de telle profession. Cette standardisation vient de l'existence, dans la profession, d'un certain consensus sur le contenu du corpus professionnel, sur les moyens d'évaluer la valeur des connaissances théoriques, empiriques et techniques et des pratiques professionnelles. Cette standardisation et le consensus sont surtout assurés par l'existence des intellectuels professionnels qui se consacrent à l'étude, au développement, à l'évaluation et à la transmission du corpus professionnel.

D. Les connaissances professionnelles sont **impersonnelles** parce que, standardisées, elles appartiennent et sont utilisables également par tous les membres de la profession. Elles ne dépendent pas du charisme ⁽⁴⁾, de la personnalité ou des idiosyncrasies de quelques professionnels éminents. N'importe quel professionnel, où qu'il ait été formé (s'il a été formé dans une école accréditée par la profession) et quelles que soient ses caractéristiques personnelles ou sociales, est supposé posséder la compétence professionnelle requise pour un exercice acceptable de la profession. De plus, tout candidat à la profession, s'il a les aptitudes et habiletés requises, est admissible à la formation professionnelle et peut acquérir les connaissances de la profession, quelles que puissent être par ailleurs ses caractéristiques personnelles ou sociales. Ce caractère impersonnel des connaissances favorise la cohésion des membres de la profession.

E. Ces connaissances, idéalement, sont **exclusives**. D'une part, ces connaissances, **normalement n'appartiennent qu'au professionnel**, ce qui explique la demande de service du client qui n'a pas, lui, ces connaissances et qui ne peut les acquérir facilement par sa seule expérience ou en consultant rapidement les ouvrages professionnels quand le client ressent le besoin de ces connaissances. C'est le premier aspect de l'exclusivité des connaissances professionnelles et de l'autorité cognitive du professionnel.

D'autre part, elles sont aussi exclusives parce qu'elles ont été **découvertes et formulées par les membres de la profession ou dans un cadre dominé ou contrôlé par la profession**. C'est là la deuxième base de l'autorité cognitive d'une profession: les membres de professions potentiellement rivales ne doivent pas posséder ces connaissances ou, s'ils les ont, ils doivent les avoir obtenu de la première profession. Un exemple extraordinaire de cette exclusivité est la médecine qui contrôle la plus grande partie de la recherche biologique, pharmacologique ou biochimique humaine, créant dans ses facultés des départements disciplinaires indépendants (biologie, biochimie, pharmacologie) ou professionnels rivaux (psychologie). Pour des raisons historiques, pratiques et éthiques, la recherche scientifique fondamentale en biologie humaine est le plus souvent faite sous contrôle médical ou dans des institutions médicales (hôpitaux, facultés de médecine, etc.). Et de grands chercheurs non médecins, comme Pasteur qui était un chimiste, sont historiquement devenus identifiés à la médecine. Le prix Nobel de médecine continue aujourd'hui cette assimilation.

4 Il existe cependant une autorité charismatique. Mais cette autorité n'est pas le fait d'une profession, la profession médicale, quoiqu'en disent Siegler et Osmond (1974). Ces derniers affirment l'existence d'une autorité esculapienne, propre à la médecine, qui serait le produit d'une autorité sapientielle (que nous appellerons "cognitive"), d'une autorité morale et d'une autorité charismatique. Cette autorité charismatique repose sur la conjonction de deux facteurs. Il faut d'abord un type d'individu, le "maître", dont la personnalité et la conviction inspirent la confiance et entraînent la soumission chez d'autres personnes, ses "disciples". De plus, les "disciples", pour tomber sous l'influence du "maître", doivent ressentir une situation de crise immédiate qui leur semble grave et insoluble. Le maître propose alors une solution que son pouvoir charismatique fait accepter au "disciple" en situation de crise. On pourrait parler alors d'un acte de foi du "disciple" dans le pouvoir de son "maître". Et le "disciple" va alors se soumettre volontairement, aveuglement, inconditionnellement et avec enthousiasme à l'autorité du "maître" charismatique. Certains politiciens, des chefs militaires, des chefs religieux, des dirigeants de secte, des psychothérapeutes et des charlatans vont, dans les circonstances adéquates, démontrer une telle autorité charismatique que beaucoup de rivaux vont leur envier.

Ces connaissances, du fait qu'elles appartiennent, idéalement, de façon exclusive à une profession, définissent ce que le professionnel peut ou ne peut pas faire, ce qui lui est spécifique comme sphère d'activités et domaines de problèmes par rapport à d'autres professions. Si plusieurs professions ont une sphère d'activités et un domaine conjoints ou communs, il existe alors une rivalité entre ces professions, chacune cherchant à éliminer les autres ou à les dominer.

F. Ces connaissances sont aussi, paradoxalement, **publiques** tout en étant exclusives. Nous avons déjà vus en quoi elles étaient exclusives. Mais, elles sont aussi publiques de cinq façons.

D'abord le corpus professionnel est disponible dans des livres ou des périodiques en vente publique. Il n'existe pas de connaissances cachées, secrètes, comme dans certaines guildes médiévales ou certaines occupations primitives (comme le sorcier ou chaman guérisseur qui acquiert, par initiation, des connaissances cachées et ésotériques qui ne doivent pas être révélées au public) ou comme dans l'industrie, où certains processus sont brevetés ou tenus secrets par la compagnie. Par ailleurs, l'expert praticien, dans une situation strictement commerciale, n'a pas d'intérêt à trop diffuser ses connaissances à ses concurrents ou à ses clients. Cet intérêt n'existe que si lui et ses concurrents appartiennent à une même organisation exclusive qui standardise la formation de ces membres et vise à monopoliser le marché et la clientèle. Alors, les membres de l'organisation ont avantage à se communiquer sans réserve les secrets du métier, ce qui est peu plausible et rationnel pour un praticien en situation de concurrence totale. De plus, comme le client peut difficilement acquérir ces connaissances, même si elles sont publiques, il n'y a guère de danger à les laisser publiques. Au contraire, leur caractère public est un signe de la bonne foi et de l'ouverture du professionnel face au client.

Un inconvénient du caractère public des connaissances professionnelles est que d'autres professions peuvent les "emprunter" et s'en servir dans leur rivalité avec la première profession. Il existe toutefois des obstacles à ces emprunts.

Un premier obstacle, légal, consiste dans l'exercice exclusif (acte réservé). Dans ce cas, même si les connaissances sont publiques, les rivaux d'autres professions ne peuvent les utiliser pour accomplir un acte qui leur est interdit puisque réservé à une autre profession.

De plus, même si l'acte que permet ces connaissances n'est pas réservé, les professions rivales font face à un deuxième type d'obstacles. En effet, si une profession «rivale» emprunte le corpus d'une autre profession, elle se retrouve dans l'une ou l'autre de deux situations.

- a) Elle a le corpus de l'autre et rien d'autre. Donc, elle plagie, elle n'apporte rien d'originale et est alors inutile. De plus ces emprunts la rendent intellectuellement illégitime parce qu'elle apparaît comme dépendante, "parasitaire" de l'autre profession qui a créé ce corpus.
- b) Elle a le corpus de l'autre auquel elle ajoute du nouveau qui lui est spécifique. Elle fait face alors à deux problèmes nouveaux. D'abord, la durée des études de ses étudiants devient très longue puisqu'ils doivent acquérir deux corpus, celui qui est emprunté et celui qui est original. Par ailleurs, ces deux corpus ne sont peut-être pas intellectuellement compatible: comment envisager une tentative de fusion de la

médecine biologique technoscientifique moderne et des médecines douces? Ensuite, l'emprunt du corpus d'une autre profession rend l'image publique de la profession emprunteuse beaucoup plus floue. Le client ou l'employeur potentiel peut alors recourir à l'une ou l'autre des deux professions.

L'exigence que le professionnel possède bien le corpus théorique spécifique à sa profession vise aussi à diminuer cette possibilité de rivalité interprofessionnelle. De plus, la présence d'un acte réservé ou d'un exercice exclusif font que les connaissances publiques sont inutilisables par les rivaux d'autres professions.

Deuxièmement, elles sont publiques parce que tous les membres de la profession ont le droit et le devoir de s'informer sur toutes les connaissances nouvelles développées par la profession et de les utiliser.

Troisièmement, ces connaissances sont publiques en ce que elles doivent être ouvertes à l'examen, la discussion et la critique par tous les membres de la profession et du public informé.

Quatrièmement, elles sont publiques en ce que n'importe qui, ayant les capacités intellectuelles requises, peut acquérir ces connaissances et les appliquer professionnellement s'il est prêt à suivre la formation requise et à répondre aux exigences de la profession. Cependant, tout en étant publiques, elles doivent aussi demeurer exclusives; car si tous les possèdent, on n'a pas besoin du professionnel. Elles doivent donc être publiques mais pas faciles à acquérir.

Cinquièmement, ces connaissances sont et doivent être publiques parce qu'elles sont **intégrées et articulées dans les corpus théorique et technique**. Ce corpus que le professionnel doit apprendre, posséder et maîtriser de façon adéquate, au moins dans sa partie centrale et fondamentale, il doit aussi en faire connaître le contenu au public et aux clients potentiels, au moins de façon élémentaire, parce que **ce corpus définit socialement la profession**. En effet, ce corpus, qui établit le rôle et les pouvoirs du professionnel, peut être incohérents ou en conflit avec la perception sociale de la profession, de son domaine ou de sa sphère. Dans ce cas, le professionnel cherche à réduire le conflit en "éduquant" le public et la clientèle, en l'amenant à accepter sa définition de la profession. Il est important que le public connaisse et accepte la définition professionnelle du corpus. Sinon, il pourrait refuser le monopole légal que veut se réserver la profession et, pour résoudre son problème, il pourrait aller consulter quelqu'un d'autre que le membre de cette profession, un rival quelconque croyant que ce problème entre dans le domaine ou la sphère d'activités de ce rival. Les attentes et croyances du public, c'est-à-dire de la clientèle potentielle, sont donc importantes: tout autant que le corpus théorique et technique d'une profession, elles définissent le domaine de problème et la sphère d'activités de cette profession. De plus, à moins d'y être forcée légalement (et encore, on le voit avec le peu de succès que rencontre la médecine officielle dans ses tentatives d'éliminer et d'interdire les pratiques alternatives ou parallèles, qualifiées de charlatanisme, alors même que la médecine officielle poursuit en justice les praticiens de ces médecines alternatives ou parallèle), ce public va consulter celui qu'il croit le plus apte à résoudre son problème. La profession doit donc vendre son point de vue, sa définition au public. Dans ce travail d'éducation populaire, le professionnel peut faire jouer son prestige social, cognitif ou scientifique: il peut faire des démonstrations de sa puissance technique (corpus technique); il peut présenter les rationalisations théoriques, sociales ou idéologiques (corpus théorique); il peut recourir à un

monopole légal d'exercice qu'il aura obtenu précédemment par «lobbying» politique; etc. Si le public et les clients potentiels connaissent et acceptent la vision de leurs problèmes que véhicule le corpus de la profession, les problèmes du client sont alors définis de l'intérieur de la profession, en fonction des conceptions, buts et moyens de la profession plutôt qu'en fonction des conceptions ou buts du client ou de la société. Ce qui est la situation idéale du point de vue de la profession.

G. L'acquisition de ce corpus de connaissances précède toute spécialisation ultérieure parce qu'il définit la profession, l'unit, constitue son identité sociale et la distingue d'autres professions ou occupations voisines. Ce corpus central permet au professionnel de situer chaque problème dans son contexte global, d'en saisir les divers aspects et de reconnaître les problèmes qu'un autre spécialiste de la profession peut résoudre mieux que lui.

C'est seulement s'il possède ce corpus central qu'un spécialiste, quelle que soit sa spécialité, est reconnu comme membre de la profession. Et c'est seulement après avoir acquis ce corpus central que l'étudiant peut se spécialiser, puisque la spécialité est l'extension et le développement du corpus central à des domaines ou des sphères particuliers. Cette exigence, d'une part, empêche la profession d'éclater en groupes rivaux et indépendants et, d'autre part, garantit que les membres des diverses spécialités d'une même profession pourront communiquer entre eux en se comprenant, ce qui est important si un professionnel doit référer un client à un spécialiste. Évidemment cela suppose qu'il existe une cohésion intellectuelle et technique minimale entre les différentes spécialités d'une même profession. Alors seulement l'apparition de diverses spécialités n'est pas un danger pour l'unité de la profession mais au contraire un renforcement de son pouvoir professionnel et social. Une profession formée de diverses spécialités est en danger de fractionnement et de luttes intestines. Ainsi, les médecins sont regroupés en diverses associations médicales (omnipraticiens, spécialistes) qui peuvent s'opposer entre elles. Il y a aussi une multiplicité des associations professionnelles rivales en counseling.

C'est aussi seulement dans ce cas que la spécialisation du professionnel n'est pas perçue socialement ou professionnellement comme une diminution ou une restriction de compétence mais plutôt comme un accroissement très valable de sa compétence professionnelle.

Une formation professionnelle très spécialisée limite le champ d'activité de la profession alors qu'une formation plus large permet plus de possibilités d'expansion professionnelle.

Donc, pour toutes ces raisons, le professionnel doit maîtriser les bases intellectuelles de sa profession.

H. L'acquisition de ces connaissances, à cause de leur nature, exige une formation poussée et, idéalement, universitaire. Notons que les deux professions prototypiques, la médecine et le droit, exigent la formation universitaire. En fait, comme nous l'avons vu précédemment, ces deux professions sont à l'origine de l'université. Aussi, toutes les occupations aspirant au statut de profession libérale veulent obtenir cette reconnaissance universitaire. C'est le cas des chiropraticiens, des infirmières, etc. Notons aussi que cette formation universitaire professionnelle est normalement du niveau du baccalauréat universitaire spécialisé:

l'ingénieur est un bachelier en génie, l'avocat, malgré son titre de maître, est un bachelier en droit et le médecin, malgré son titre de docteur, est en fait un bachelier universitaire.

I. Cette formation permet au professionnel de devenir compétent. **Cette compétence n'est pas définie par le produit, le résultat ou l'effet de l'acte professionnel** (par exemple, pour un médecin, la guérison du malade ou, pour un avocat, la victoire dans un procès) **mais par la concordance de l'acte aux normes professionnelles et à la pratique standard dans le cas en question.** La compétence ne garantit pas le résultat et elle ne se mesure pas d'abord par le résultat. Le professionnel compétent est celui qui, quel que soit le résultat, suit la procédure reconnue par la profession ou qui peut justifier une procédure non orthodoxe par des arguments orthodoxes à la profession. Dans sa formation, le professionnel acquiert ces procédures et arguments en apprenant un corpus professionnel central.

J. Et, puisque les connaissances changent et s'accroissent sans cesse, la formation tend à devenir de plus en plus longue, à l'université, et continue, après le départ de l'université, afin d'assurer la compétence du professionnel.

Mais l'augmentation constante des connaissances, la nécessité pour le professionnel de maîtriser d'abord le corpus central, pour comprendre les fondements théoriques et les applications pratiques de sa profession, et la variété des spécialités et des problèmes rencontrés entraînent un effet paradoxal: l'*overtraining*⁽⁵⁾. Il consiste en ce que le candidat à la profession doit apprendre une foule de notions théoriques et pratiques qui ne lui serviront jamais dans l'exercice régulier de sa profession et qu'il oubliera très rapidement après les avoir apprises.

Certaines recherches empiriques montrent que des non-professionnels ou des gens de formation bien moins poussée peuvent exercer les activités du professionnel avec autant d'efficacité et de succès que lui. Cela s'explique, d'une part, par le fait que des parties importantes des activités professionnelles sont routinières, plus ou moins constantes, standardisées et technicisées et que leur maîtrise peut s'acquérir soit par une formation structurée plus brève que celle des professionnels, soit sur le tas comme c'était historiquement la cas jusqu'au 19^e siècle et comme ça l'est encore aujourd'hui dans les stages. D'autre part, cette efficacité à peu près égale des professionnels et paraprofessionnels montre souvent la limite des connaissances et des techniques des professionnels.

Dans les professions bien établies, comme la médecine et le droit, cet *overtraining* est accepté sans difficulté par les membres de la profession et par les candidats à la profession parce qu'il est la base de l'unité, du prestige et du pouvoir de la profession. D'abord, l'*overtraining* est un moyen d'assurer que tous les membres d'une même profession ont les mêmes connaissances de base, quelle que soit leur spécialisation ultérieure. Puis l'*overtraining* est une façon de montrer que n'importe ne peut facilement acquérir les connaissances de la profession et, donc, l'exercer. La difficulté que pose l'*overtraining* est aussi un moyen de limiter le nombre de membres de la profession en augmentant les exigences que doivent satisfaire les

5 Voir Sarfatti Larson (1977).

candidats pour y accéder. Ce contingentement et ces fortes exigences rehaussent le prestige social et le pouvoir de la profession : ce qui est plus difficile ou plus rare à obtenir est considéré comme ayant plus de valeur, surtout quand beaucoup de personnes veulent l'obtenir sans pouvoir le faire. Enfin, de longues études constituent une défense pour une profession: comme nous l'avons indiqué antérieurement elle est plus difficilement «assimilables» par une profession rivale.

Autorité morale

Contrairement au commerçant ou à l'homme d'affaire ou au travailleur syndiqué, le professionnel prétend travailler d'abord pour le profit de son client plutôt que pour le sien propre. Le professionnel se dit donc au service de son client et affirme travailler d'abord pour le bien de ce client et, par extension, pour le bien de la société dont ce client est membre, puisqu'il peut résoudre des problèmes souvent graves et importants que le client ou la société ne pourrait résoudre sans lui. Le professionnel, étant au service du client, ne doit pas l'exploiter. Le code d'éthique professionnel exprime cet idéal de service et doit régir la vie du professionnel.

Le professionnel doit se consacrer à la solution des problèmes de tous les clients, quels qu'ils soient, qui demandent ses services et sans tenir compte de ses intérêts personnels, en autant que la demande relève du domaine et de la sphère de la profession.

Le professionnel a le devoir d'être le plus compétent possible afin d'assurer à son client le meilleur service qui puisse être donné. Sa profession et les problèmes que lui apporte le client sont pour lui un défi qu'il se doit de relever et de remporter. L'autorité morale repose donc en partie sur l'autorité cognitive et technique. Cela exige que le professionnel consacre sa vie à sa profession et non qu'il gagne seulement sa vie par elle. Le client et la société se fient au professionnel parce qu'ils le croient compétent, le plus compétent à résoudre le problème et parce qu'ils croient que le professionnel travaille d'abord dans l'intérêt de son client et de la société plutôt que pour son intérêt personnel.

Monopole légal

L'état peut réserver aux membres de certaines occupations un titre et un acte professionnel définis. Le monopole du titre signifie que seuls les membres d'un ordre professionnel peuvent se présenter comme détenteurs de ce titre. Le monopole de l'acte signifie que seuls les membres de l'ordre professionnel peuvent légalement poser l'acte ou les actes réservés. Toute personne qui emploierait le titre ou exercerait l'acte sans être membre de la profession qui en a le monopole peut être poursuivie en justice et condamnée à une peine déterminée. Une profession jouit au moins du titre réservé. La loi qui définit la profession peut donc aussi définir le domaine de problèmes et la sphère d'activités de cette profession quand elle lui réserve un acte.

L'Office des professions du Québec, par exemple, considère comme profession, certaines occupations ayant un tel monopole légal et définit les critères que doit satisfaire une occupation pour obtenir ce monopole. Il faut noter que les occupations définies comme professions par l'Office ne correspondent pas

toutes au portrait d'une profession libérale (voir le tableau 52). De plus, une occupation peut jouir d'un titre et d'un acte réservé par une loi sans être nécessairement une profession au sens du Code des professions. Par exemple, l'électricien a un titre et un acte réservés. Toutefois, le métier d'électricien n'est pas identifié comme une profession au sens du Code des professions. Et l'électricien n'est pas perçu socialement comme un professionnel libéral mais comme un ouvrier très spécialisé. Cependant les professions libérales, telles que définies par ce portrait, ont généralement un monopole sur un titre ou un acte et sont normalement reconnues par l'Office des professions du Québec. L'appartenance à l'association ou ordre professionnel est une condition nécessaire à l'usage du titre et à l'exercice de l'acte réservé. Pour appartenir à l'ordre, le professionnel doit avoir suivi la formation requise dans une institution reconnue par l'ordre, avoir fait les stages ou la formation pratique exigée et, dans beaucoup de cas, avoir réussi les examens d'admission à l'ordre.

Le monopole de titre et surtout d'exercice n'est accordé que si l'occupation satisfait à un ensemble de critères (articles 25 et 26 du Code des professions). Ainsi, le professionnel doit donner un service socialement important et valable et prendre connaissance d'informations qui doivent demeurer confidentielles. Ce service est normalement fourni directement à des particuliers dans un contact direct et face à face, hors du cadre et de la supervision d'une institution privée ou publique. La dispensation adéquate de ce service exige des connaissances spéciales, que ne détiennent normalement que ceux qui ont réussi la formation professionnelle. Les individus donnant ce service doivent être regroupés en une association qui définit les conditions d'admission et qui dicte, sous peine d'exclusion, un code de conduite professionnelle à ses membres. Les membres de l'association et leurs clients doivent être assez nombreux pour que le service ait une certaine importance quantitative dans la société. Le titre réservé indique alors que le professionnel a reçu cette formation et est jugé apte à donner ce service sous la supervision de son association professionnelle. De plus, si les conséquences du service et des erreurs professionnelles sont jugées très graves et si seuls les membres d'une certaine profession sont perçus comme capables de donner adéquatement et moralement le service, l'acte professionnel en question leur sera alors réservé.

Le tableau 52 qui suit donne la liste des 41 occupations reconnues par l'Office des professions du Québec ⁽⁶⁾ en date du premier mars 1999. Les professions dont le nom est suivi d'un astérisque (*) ont un exercice exclusif (un acte réservé) Il s'agit des 21 premières professions. Les 19 autres ont un titre réservé.

L'article 36 du Code des professions dit, entre autres, que:

Nul ne peut utiliser le titre de "psychologue" ni un titre pouvant laisser croire qu'il l'est, ni une abréviation de ce titre, s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au tableau de l'Ordre des psychologues du Québec.

⁶ Voir le Code des professions (1991).

L'article 37 du même code ajoute, entre autres, que:

Tout membre de l'ordre des psychologues du Québec ... peut exercer les activités professionnelles suivantes, en outre de celles qui lui sont permises par la loi: fournir au public des services professionnels dans lesquels sont appliqués les principes et les méthodes de la psychologie scientifique; notamment, pratiquer la consultation et l'entrevue, utiliser et interpréter les tests standardisés des capacités mentales, d'aptitudes et de personnalité.

Tableau 52

LISTE DES PROFESSIONS RECONNUES PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC.

1. Le barreau (avocats) du Québec *
2. La chambre des notaires du Québec *
3. Le collège des médecins du Québec *
4. L'ordre professionnel des dentistes du Québec *
5. L'ordre professionnel des pharmaciens du Québec *
6. L'ordre professionnel des optométristes du Québec *
7. L'ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec *
8. L'ordre professionnel des agronomes du Québec *
9. L'ordre professionnel des architectes du Québec *
10. L'ordre professionnel des ingénieurs du Québec *
11. L'ordre professionnel des arpenteurs-géomètres du Québec *
12. L'ordre professionnel des ingénieurs forestiers du Québec *
13. L'ordre professionnel des chimistes du Québec *
14. L'ordre professionnel des comptables agréés du Québec *
15. L'ordre professionnel des techniciens en radiologie du Québec *
16. L'ordre professionnel des denturologistes du Québec *
17. L'ordre professionnel des opticiens d'ordonnance du Québec *
18. L'ordre professionnel des chiropraticiens du Québec *
19. L'ordre professionnel des audioprothésistes du Québec *
20. L'ordre professionnel des podiatres du Québec *
21. L'ordre professionnel des infirmières et infirmiers du Québec *
22. L'ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec
23. L'ordre professionnel des comptables généraux licenciés du Québec
24. L'ordre professionnel des diététistes du Québec
25. L'ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec
26. L'ordre des psychologues du Québec
27. L'ordre professionnel des conseillers en relations industrielles du Québec
28. L'ordre professionnel des conseillers d'orientation du Québec
29. L'ordre professionnel des urbanistes du Québec
30. L'ordre professionnel des administrateurs agréés du Québec
31. L'ordre professionnel des évaluateurs agréés du Québec
32. L'ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec
33. L'ordre professionnel des techniciens dentaires du Québec
34. L'ordre professionnel des orthophonistes et audiologistes du Québec
35. L'ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec
36. L'ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec
37. L'ordre professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
38. L'ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
39. L'ordre professionnel des technologues des sciences appliquées du Québec
40. L'ordre professionnel des inhalothérapeutes
41. L'ordre professionnel des traducteurs et interprètes agréés
42. L'ordre professionnel des acupuncteurs

Autonomie professionnelle

Rappelons que la compétence professionnelle ne suppose ni ne garantit un résultat satisfaisant pour le client mais suppose et exige la présence d'un acte professionnel répondant aux normes de pratique de la profession. A cause des connaissances spéciales et exclusives qu'implique la pratique professionnelle, seul un professionnel a les connaissances nécessaires pour juger de la compétence d'un autre professionnel et de la qualité d'un acte professionnel. De plus le professionnel est théoriquement au service exclusif de son client et travaille d'abord pour son bien, selon le code d'éthique de la profession. Dans ces conditions, il est donc logique et sans danger que le contrôle sur les professionnels soit réservé à la profession, plutôt qu'à l'état, à la loi ou à un public ignorant. La profession, par l'interaction informelle régulière de ses membres et, plus formellement, par des comités de discipline, d'enquête ou d'évaluation, comités dont l'existence est requise par la loi, établit des mécanismes de contrôle de la compétence de ses membres, vérifie la qualité de leur actes et a les droit et devoir légaux d'imposer des sanctions aux membres dont l'exercice de leur profession ne répond pas à ses normes. En pratique sociale et en théorie professionnelle, l'évaluation des membres de la profession et de leurs actes dépend donc de la profession même. Et si un client poursuit en justice un professionnel pour faute professionnelle, et non pour la non-obtention d'un résultat recherché, ce qui ne peut être une cause de plainte, ce sera le témoignage d'autres professionnels qui déterminera l'issue du procès.

De plus, la loi exige, à des degrés divers et sous certaines restrictions, que les échanges entre le client et le professionnel relèvent du secret professionnel et que les dossiers des clients soient gardés confidentiels.

Nous avons vu ci-dessus les caractéristiques idéales ou mythiques des professions dites libérales. En fait, aucune profession ne correspond entièrement à cette image mythique et certaines professions québécoises ont très peu de ces caractéristiques mythiques même si elles sont reconnues par l'Office des professions. En effet, une profession est d'abord une entité socio-historique. Une même fonction professionnelle peut exister dans diverses sociétés mais la manière dont elle est accomplie peut différer d'une société à l'autre. Il est facile d'en faire la démonstration en regardant les différences dans la profession légale entre divers pays:

Angleterre: barrister, solicitor

U.S.A.: lawyer

Québec: avocat, notaire

France: avocat, notaire, avoué

De plus, le statut relatif d'une occupation, par rapport à une autre, est fonction d'une multitude de divers facteurs concrets. La liste du tableau 53, qui suit, indique un certain nombre de ces facteurs. Ceux qui sont en gras donnent un plus grand pouvoir à l'occupation correspondante et s'accordent plus à l'image mythique de la profession.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8

Tableau 53
CARACTÉRISTIQUES CONCRÈTES D'UNE OCCUPATION

Types d'employeur (celui qui paie pour le travail donné par le travailleur ou le service donné par le professionnel) ou d'utilisateur (celui à qui est destiné le produit du travail ou du service)

Institution légale

Bureaucratique

Publique (gouvernement, hôpital, école)

privée (grande compagnie, hôpital, école)

à but lucratif

à but non lucratif

Non bureaucratique

Privée (associations de loisirs)

Individu privé (simple individu client d'un médecin, d'un avocat, etc.)

Types de produit ou de service donné

Tangible et mesurable par

l'employeur

l'utilisateur

(exemple, automobile, maisons, appareils électroménagers)

Intangible (mesurable seulement par la procédure suivie plutôt que par le résultat obtenu)

(exemple, soins médicaux, services légaux dans un procès)

Types de relations entre, d'une part, le travailleur (professionnel ou non) et, d'autre part, l'employeur ou l'utilisateur

Contact

Personnel et direct

Impersonnel ou indirect

Nombre d'employeurs ou d'utilisateurs

Nombreux

Unique

Connaissances de l'employeur ou de l'utilisateur sur la nature du travail fourni

Égales ou supérieures à celle du travailleur

Inférieures à celle du travailleur

Rapport offre-demande (nombre de travailleurs disponibles versus nombre d'employeurs ou d'utilisateurs)

Offre plus grande que la demande

Offre inférieure à la demande

Importance, sociale, économique ou personnelle, du travail pour l'employeur ou l'utilisateur

Grande

Faible

Prestige social du travail et du travailleur

Grand

Faible

Pouvoir direct, immédiat et visible

du

Travailleur

l'employeur

sur l'utilisateur

Types de relation entre employeur et utilisateur

Identité (celui qui reçoit le service est celui qui le paie)

Dépendance (parent - enfant, gouvernement - prisonnier)

Service public (état - citoyen votant)

Commercial (compagnie - consommateur)

Types de relation entre des catégories différentes de travailleurs en interaction pour fournir un service ou produit commun

Pouvoir asymétrique (exemple, médecin - infirmières)

Collaboration et coopération (pouvoir équivalent)

Définition, organisation et contrôle du travail

Existence et nature du problème exigeant le recours au travailleur sont définies

Par le travailleur seul

Par l'employeur

Par l'utilisateur

Nature, contenu et forme du travail ou du produit fournis définis par

le travailleur

l'employeur

l'utilisateur

Selon des critères

Bureaucratiques et uniformes pour tous les travailleurs

Indéfinis et variables selon le travailleur

Évaluation de la qualité du travail

par le travailleur

par l'employeur

par l'utilisateur

Nature du travail

Caractéristiques physiques

Salissant et exigeant un grand effort physique

Propre et exigeant peu d'effort physique

Répétitivité

Standard et répétitif

Imprévu et nouveau

Formation requise

Niveau de formation

Faible

Élevé

Lieu de formation

Sur le tas (lieu même de travail, par imitation, comme apprenti)

École spéciale

Lieu de travail

Institutionnel

Non institutionnel

Solitaire

Coopératifs (groupe de travailleurs librement associés et égaux)

Paiement du travail

Déterminé par

le travailleur

l'employeur

Selon des règles

Uniformes et non négociables individuellement pour tous

les travailleurs

les employeurs

les services de même nature

Variables et négociables

Montant

Élevé

Faible

En fonction

de la procédure suivie

du résultat ou produit obtenu

Organisation des membres de l'occupation

Définie légalement, de type

Syndical

Coopératif (professionnel)

Non définie légalement

CAUSES DU PRESTIGE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Une caractéristique importante du 20^e siècle est le développement de classes professionnelles et de cadres. Il faut se rappeler que jusqu'à la fin du 19^e siècle, les divisions sociales étaient relativement simples. Il existait, au sommet de l'ordre social, une aristocratie de sang qui détenait encore, en bonne partie, le pouvoir politique. Il y avait aussi une haute bourgeoisie fondée sur la fortune familiale. Il existait un clergé encore très influent et qui, pour le haut clergé, venait généralement de l'aristocratie ou de la haute bourgeoisie. Il y avait enfin une bourgeoisie de profession dont l'exemple typique était celle des avocats, notaires et médecins des grandes villes. Ces classes sociales étaient instruites même si c'étaient de bien diverses manières. Plus bas, il y avait une petite bourgeoisie commerçante et artisanale qui vivait bien, sans être riche, et qui avait un minimum d'instruction. On peut joindre à cette petite bourgeoisie un certains nombres de fermiers dont le revenu pouvait être important et dont l'image était celle du *gentleman farmer*. Il faut ajouter à ce groupe mitoyen d'autres éléments à la situation plus instable ou précaire, comme les universitaires et instituteurs, les petits artisans, la bas clergé, les professionnels de petite ville, les fonctionnaires, etc. Enfin, vers le bas de l'échelle sociale, on retrouve les travailleurs agricoles et les petits paysans, les ouvriers et ouvrières, spécialisés ou non et les serviteurs et domestiques.

Le développement de l'industrialisation, qui exige des ouvriers plus instruits et spécialisés puisque leur travail n'exige plus seulement de la force manuelle, le développement de la bureaucratie industrielle et d'état, le progrès des sciences et des techniques, le développement de l'instruction publique créent une nouvelle situation. D'une part, il faut une nouvelle classe sociale plus instruite et plus autonome dans son travail. D'autre part, les gens des classes inférieures aspirent, avec l'éducation, à des conditions de vie et de travail qui étaient réservées auparavant à une toute petite minorité de la société.

L'entrée dans une profession est un des moyens que va prendre au 20^e siècle cette recherche d'un meilleur statut socio-économique. Cette entrée est restreinte et limitée mais elle est plus grande qu'auparavant. Les études mêmes supérieures sont plus accessibles que jamais. Il existe une forte demande, toujours croissante, de divers services professionnels.

Beaucoup de pratiques, qui auparavant auraient été considérées comme strictement commerciales ou qui n'auraient même pas existées, se veulent maintenant professionnelles.

On peut considérer le professionnel comme un marchand qui a socialement réussi. En effet, le professionnel peut être vu comme un commerçant. Il vend un produit, son service professionnel (sans même offrir la garantie de résultat d'un marchand traditionnel, comme l'agent de voyage ou le nettoyeur de vêtements). Il exige comme prix de ses services le maximum que le client peut payer ou que le professionnel peut obtenir. Sa pratique obéit aux lois du marché : celles de l'offre et la demande, de la concurrence (dans ce cas, interprofessionnelle). L'acte réservé ou l'exercice exclusif peuvent être considérés comme des tentatives réussies de restreindre et d'accaparer l'offre de services, d'éliminer une concurrence sur les prix à payer pour le service puisque souvent la profession fixe des tarifs minimums à être respectés par ses

praticiens. La profession fait, sous le titre d'éducation ou de vulgarisation, une opération de marketing indiquant au client la nature du service à attendre du professionnel. Le titre réservé peut être considéré comme une marque de commerce déposée. L'idéologie professionnelle sert comme argument de vente. Il en est de même du cachet social du titre professionnel (il est plus impressionnant de se dire "psychologue" que "tarologue")

Le concept de profession est devenu prestigieux. Les guérisseurs, "ramancheurs", herboristes de toutes sortes, qui, au 19^e siècle auraient été considérés comme quasi-sorciers, se réclament aujourd'hui des médecines douces et veulent s'organiser en corporation professionnelles indépendantes.

Le concept de profession a une image sociale bien établie. Le terme «professionnel» correspond à une image sociale bien connue (quoique mal définie). Le cinéma et la télévision donnent une vision généralement attrayante des professionnels. Ils ont une autonomie de travail que n'ont pas les employés de bureau, de commerce ou d'usine: ils n'ont pas de patron autoritaire, leur horaire de travail est flexible. Leurs revenus et leur niveau de vie sont élevés. Enfin, ils exercent un pouvoir sur les autres et plus particulièrement sur leur clients.

De plus, l'organisation en corporation professionnelle présente les avantages de tout regroupement d'individus ayant des intérêts communs. En groupe, ils peuvent promouvoir leur point de vue et défendre plus efficacement leurs intérêts communs. Ils peuvent constituer un groupe de pression économique, social et politique important et donc avoir plus d'influence. En groupe, ils peuvent obtenir des avantages financiers importants: assurances professionnelles et collectives, réduction d'impôts. Ainsi, Prévost (1988) ⁽⁷⁾ affirme que les psychanalystes français ont occupé le champ de la psychologie clinique française parce que la psychologie clinique venait d'avoir un statut universitaire et légal reconnu. Les études en psychologies leur permettaient de partager eux aussi ce statut que le titre et la formation de psychanalyste et de psychothérapeute ne donnaient pas. Beaucoup d'ex-patients en psychanalyse ou en psychothérapie qui aspiraient à la pratique de la psychothérapie ou qui avaient commencé une pratique de la psychothérapie, voulaient obtenir un statut reconnu socialement et légalement. Les études en psychologie était alors un moyen plus rapide et plus facile que des études en médecine et en psychiatrie d'obtenir ce statut même si, évidemment, ils n'étaient pas du tout intéressés à la psychologie. De plus, comme psychologues, ils pouvaient éviter de payer la T.V.A. (taxe sur la valeur ajoutée, qui est une taxe sur les produits et services) alors que, comme psychanalystes ou psychothérapeutes non médecins, ils étaient soumis à cette taxe.

La corporation professionnelle fait de la publicité et la vente des services offerts par ses membres. Elle crée donc un bassin de clients. Elle défend aussi plus efficacement ses membres quand ils sont attaqués par d'autres professions (la Corporation des médecins ne poursuit à peu près plus les chiropraticiens même si les chiros, récemment ont tenté de poursuivre des physiothérapeutes). Leur statut légal permet un certain contrôle de la concurrence sinon son élimination chez les non-professionnels (dits charlatans). Enfin, elle

⁷ Prévost, C.-M., 1988, *La psychologie clinique*, Paris; Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je? N° 2443. Page 88.

défend ses membres aussi contre les poursuites des clients. Un moyen efficace de cette défense est le comité de discipline professionnel.

- 160 -

POURQUOI LA FORMATION UNIVERSITAIRE DES PROFESSIONNELS?

Nous avons vu que les deux professions modèles, la médecine et le droit, exigent généralement de leurs membres, depuis le treizième siècle, une formation universitaire ⁽⁸⁾. Qu'est-ce qui justifie une telle exigence et quelle est la valeur de cette exigence?

Arguments contre la nécessité d'une formation universitaire des professionnels

Inutilité de la formation universitaire du professionnel

"Overtraining":

Apprentissage de multiples connaissances inutiles à la pratique professionnelle,

Oubli ultérieur de la plupart des connaissances apprises,

Augmentation continue de la durée des études

Aussi bonne formation pratique comme apprenti, sur le terrain,

Mode traditionnel antérieur de formation des professionnels,

Importance encore contemporaine de l'apprentissage par la pratique, se manifestant dans l'exigence de stages, "cléricature", internat ou résidence, etc.,

Prétention de Cador ⁽⁹⁾ à une meilleure formation en dehors du cadre *scolaire formel*

Efficacité de paraprofessionnels souvent égale à celle des professionnels:

Recherches en psychologie clinique,

Idem, en médecine, en génie, en droit

(pourtant, recherche du titre professionnel par les non-professionnels et du diplôme

universitaire par les professionnels n'ayant pas de formation universitaire obligatoire, par exemple, les infirmières, les chiropraticiens)

Raison: travail quotidien passablement routinier et répétitif du professionnel

Incapacité de l'université de vraiment donner une formation pratique en milieu universitaire, que ce soit en psychologie (surtout quand une thérapie didactique est exigée), en médecine, en droit ou ailleurs ⁽¹⁰⁾

8 Dans les faits, cette exigence a souffert de nombreuses exceptions. Souvent, la pratique comme apprenti sous la supervision d'un professionnel établi et reconnu était un moyen de formation fréquent.

9 Cador, L. (1982). *Étudiant ou apprenti*. Presses Universitaires de France.
On peut aussi construire une argumentation contre l'utilité d'une éducation formelle, institutionnelle (Illich, I, 1972, *Deschooling society*, Harrow Books; Gartner, A., Greer, C., Riessman, F. 1973, *After deschooling, What?* Perennial Library) et la valorisation des connaissances explicites qu'elle favorise (Polanyi, M. 1967, *The tacit dimension*, Anchor Book; Polanyi, M. 1962, *Personal Knowledge*, Routledge & Kegan Paul).

10 Il existe toutefois quelques exceptions, comme la médecine dentaire.

La formation pratique est réellement donnée dans les stages, internats, cléricatures, etc. que la profession, plutôt que l'université, exige et contrôle

Raisons de l'alliance université-profession

Du point de vue de l'université

Tradition qui remonte aux origines de l'université

Ressources économiques fournies à l'université par un plus grand nombre d'étudiants

Justification sociopolitique de l'existence et de l'utilité sociale de l'université

Possibilité d'attirer les candidats professionnels vers une carrière universitaire (les étudiants universitaires étant formés pour devenir des universitaires)

Du point de vue de la profession (qui n'est pas nécessairement le point de vue du professionnel individuel)

Sélection, par l'université, et diminution du nombre des aspirants à la profession,

Formation des membres

Enseignement des bases théoriques de la profession,

Début de socialisation disciplinaire de l'étudiant professionnel,

Disponibilité de locaux, matériels et personnels de formation

Motivation idéologique articulée dans un cadre supposé neutre et rationnel (les intellectuels disciplinaires de la profession peuvent ainsi avancer leur conception du monde et de l'ordre social et professionnel)

Arguments intellectuels justifiant l'autonomie et le pouvoir du professionnel

Dans la lutte interprofessionnelle,

Exemples,

Psychiatres contre clergé, à partir du 15^e siècle (persécution religieuse des sorcières et sorciers)

Psychiatres contre les juges, dans les procès criminels au 20^e siècle

Psychologues contre psychiatres, au milieu du 20^e siècle

Dans la lutte pour éliminer du marché les non-professionnels rivaux ("charlatans"), qui fournissent une concurrence directe aux professionnels, en invoquant, entre autres, les connaissances supérieures et distinctives du professionnel,

Il existe de nombreux psychothérapeutes profanes sans formation reconnue (voir *Le Guide des ressources*) qui sont des rivaux des psychologues et qui lui font concurrence sur le marché des clients. La formation universitaire est un moyen de prétendre à une supériorité pour le psychologue.

Il faut noter que la profession défend plus l'intégrité et l'unité de la discipline que les chercheurs universitaires.

La discipline est la base de l'image et de la définition professionnelle. Elle constitue une barrière pour les membres des professions rivales qui n'ont pas eu cette formation disciplinaire complète. En effet, si la profession exige de ces membres une formation minimale et affirme la nécessité de cette formation pour être compétent, ceux qui n'ont pas cette formation mais une autre ne peuvent être admis sans démontré du coup que la formation minimale exigée est en pratique superflue. À ce moment beaucoup de personnes avec des formations diverses ou réduites pourraient demander l'admission à l'ordre. Cela entraînerait une perte de prestige pour la profession.

Le chercheur spécialiste disciplinaire est en fait souvent interdisciplinaire. Ainsi, pour le psychologue animal, un candidat aux Études avancées qui vient d'un baccalauréat en zoologie est peut-être plus intéressant que le bachelier en psychologie qui ne connaît rien de la zoologie et du comportement animal. Pour le psychologue cognitif, un candidat venant d'un bacc. en informatique ou en philosophie est peut-être plus intéressant que le candidat venant du bacc. en psycho. Une foule de domaine de la psychologie sont ainsi près d'autres disciplines. D'autres spécialités de la psychologie présente les mêmes liens avec des disciplines autres que la psychologie. Par exemple, la perception visuelle ou auditive implique des notions de physique, de biologie et d'information processing. Il en va de même pour la psychologie biologique, la psychologie du développement, la psychologie communautaire, la psychologie de la motivation, etc. Le chercheur va donc défendre sa spécialité plutôt que sa discipline. Certains ne s'identifient d'ailleurs plus à leur discipline d'origine mais à d'autres comme les «neurosciences», les «sciences cognitives», etc. Ils ne voient donc plus la formation de l'étudiant dans une optique disciplinaire et n'exige pas que l'étudiant ait fait un bon nombre de cours couvrant les divers aspects de la discipline. L'interdisciplinarité est essentiellement un discours de chercheurs universitaires plutôt que de professionnels.

Université comme source importante, quoique pas exclusive,

d'idées, de recherches, d'analyse et de critiques de la théorie et de la pratique professionnelles que ne peut généralement pas fournir le praticien (qui n'a souvent pas le temps pour ça) de progrès intellectuel, scientifique et technique de la profession

Prestige social découlant d'une éducation supérieure,

Assise de l'autorité cognitive professionnelle

Université socialement perçue comme source de connaissances supérieures et avancées, de formation la plus poussée

Utilité pour attirer une clientèle socio-économiquement supérieure qui peut plus facilement bien payer les services du professionnel

Justification de salaires supérieurs,

Exemple, enseignant prenant des cours universitaires pour obtenir des crédits universitaires afin de grimper dans l'échelle salariale

Remboursement par les compagnies d'assurances des frais professionnels assumés par les clients

Cependant, la relation entre l'université et la profession est ambivalente.

Les universitaires s'opposent aux intérêts strictement professionnels en

Contestant l'efficacité affirmée des professionnels

Traitant les préoccupations légitimes des professionnels comme étant "indignes" parce que mercantiles

La profession n'accepte pas automatiquement tous les diplômés de l'université

Elle affirme sa propre autonomie

En imposant ses propres examens d'admission,

En contrôlant directement la formation pratique professionnelle, en exigeant et supervisant des cours que l'ordre donne après la formation universitaire (Barreau) ou des stages de formation pratique (internat, résidence, cléricature, etc.)

En accréditant ou non les programmes universitaires de formation des professionnels qui peuvent, sous certaines conditions, donner un accès direct à l'ordre.

Cette accréditation est importante parce que

le prestige de l'université y est lié: un programme non accrédité étant perçu comme moins bon, l'accréditation étant l'équivalent d'un label de qualité

les étudiants recherchent les programmes accrédités car leur formation est plus facilement reconnue par la corporation professionnelle

LE CHARLATANISME

Une notion souvent opposée à la notion de professionnel est celle de charlatan. Il est intéressant de voir ce que renferme cette notion de charlatan.

DÉFINITIONS ET HISTOIRE

Selon le Larousse de la langue française, Lexis, le mot charlatan vient de l'italien *ciarlatano* (fusion de *ciarlare* qui veut dire bavarder et de *cerretano* se rapportant au village de Cerreto d'où venait beaucoup de colporteurs de drogues). Le mot désigne donc d'abord, en 1543, une *personne qui, sur les places publiques, vendaient des drogues, arrachait les dents, etc., avec un grand luxe de discours, de facéties.*

L'Encyclopédie Alpha décrit les activités du charlatan de la façon suivante:

Marchand d'élixirs et de médicaments «miraculeux», arracheur de dents, et guérisseur de plaies, qui offrait sa marchandise et ses services, sur les places des villes et des villages en attirant le public par divers numéros artistiques, palabres et mots d'esprit. Les charlatans commencèrent à exercer en Italie après 1550: du haut d'une estrade grossière, ils présentaient de brefs spectacles comiques, parfois avec des acrobates, marionnettes, bouffons, mimes, danseurs, dresseurs d'animaux ou jongleurs. De tels spectacles, souvent improvisés, étaient parfois montés à partir d'un scénario grossier inspiré des canevas de la commedia dell'arte. Ils étaient adaptés au lieu et au public ainsi qu'au produit à vendre.

En France, le charlatan était souvent accompagné de baladins ou de saltimbanques et travaillait sur les places et dans les foires. Vers 1678, le terme baladin remplaça celui de charlatan. Il est intéressant de noter que les acteurs comiques des XVII^e et XVIII^e siècles faisaient très souvent leurs premières expériences théâtrales en tant que charlatans. Intelligents, spirituels, souvent même cultivés, ils comptèrent dans leurs troupes des artistes de valeur, tel Tabarin, qui était l'associé du charlatan Mondor, ainsi que les baladins Guillot-Gorju, Bruscombille et Jean Farine, qui jouèrent ensuite à l'hôtel de Bourgogne. p. 1264

Selon le Larousse, le mot vint à désigner, en 1688, plus généralement toute personne *qui exploite la crédulité publique d'une manière quelconque, en vantant ses produits, sa science, ses qualités.* (LEXIS, 1979, p. 315)

Le Dictionnaire Hachette (1980) ajoute les deux sens suivants: *guérisseur qui se vante de guérir toutes sortes de maladies, médecin incompetent.*

Le Petit Robert ajoute une autre signification: *guérisseur qui prétend posséder des secrets merveilleux.*

On peut donc donner au mot *charlatan* les sens suivants:

- 1- un bonimenteur, un beau parleur qui attire et séduit sa clientèle par sa publicité tapageuse et ses beaux discours
- 2- un individu qui promet des résultats miraculeux et garantis grâce à une procédure secrète et exclusive (un professionnel n'offre et garantit qu'une procédure, jamais un résultat et ses procédures ne sont pas secrètes)

DE PLUS EN PLUS DOUCE

Une nouvelle thérapie débarque: l'ayurveda, une pratique traditionnelle de l'Inde. Voici la définition qu'en donne un sceptique: médecine qui, ayant échoué à réduire ... la maladie en Inde, est exportée en Occident pour que nous puissions bénéficier du même niveau de santé.

L'Actualité, 15 mars 1994, p. 88

- 3- une personne (même professionnelle) qui, parce qu'incompétente, ne peut obtenir les succès ou réussites qu'elle prétend obtenir
- 4- une personne (même professionnelle) dont la théorie est considérée fausse
- 5- un praticien qui n'appartient pas à une profession reconnue

Le charlatanisme est donc une étiquette péjorative appliquée à des praticiens parce qu'ils font des promesses exagérées de changement de l'état de leur client. Ils ont un effet surtout sur la crédulité de leur client. Leur moyen de manipulation de la crédulité repose sur deux techniques importantes: la parole et le cérémonial (rituel, gestes, décor, vêtements, instruments, etc). Ces deux moyens renforcent l'autorité charismatique du charlatan ou servent à suppléer à l'absence de cette autorité très personnelle.

Les charlatans ne sont pas les seuls à utiliser la parole et le cérémonial: ils copient en cela les professionnels. Pensons aux toges et perruques des juges et avocats britanniques, à l'ancienne règle à calculer typique de l'ingénieur, au stéthoscope du médecin. Parfois, comme dans le charlatanisme, la parole et le cérémonial n'ont qu'une justification: impressionner le badaud. Il est difficile de voir en quoi la toge et la perruque des juges et avocats sont nécessaires ou servent la justice. La règle à calculer de l'ingénieur (avant la calculatrice de poche ou l'ordinateur personnel) et le stéthoscope du médecin ont toutefois une utilité qui n'est pas seulement cérémoniale. Parfois, la parole et le cérémonial peuvent prendre un aspect magique: on leur attribue un effet inexpliqué, différent d'un simple effet de suggestion. C'est le cas de l'imposition des mains.

Par ailleurs, les tests du psychologue ont nettement un rôle cérémonial; la validité d'apparence des tests correspond à cet aspect cérémonial. Dans d'autres cas, quand la validité de tests ou des divers instruments diagnostiques utilisés par le psychologue n'a pas été démontrée, il est difficile de ne pas conclure que leur usage repose alors sur une pensée magique ou superstitieuse. À moins qu'il ne s'agisse alors d'une fraude consciente du psychologue!

CARACTÉRISTIQUES DU CHARLATANISME ⁽¹¹⁾

PAR RAPPORT À UNE PROFESSION,

Le charlatanisme suppose généralement qu'il existe une profession dans le domaine où pratique le charlatan (on est le charlatan de quelqu'un);

Le charlatan n'appartient généralement pas à un ordre professionnel.

Il n'a donc pas

d'organisation professionnelle et de reconnaissance légale

Socialement, le "charlatan" est "isolé": il n'appartient pas à une association. Le regroupement en association professionnelle (qui exige alors la définition de standards de formation, de pratique, etc.) est la première étape sur la longue route de la recherche d'une reconnaissance d'abord sociale, puis légale et, enfin, peut-être universitaire.

de diplôme reconnu garantissant une formation et une compétence minimale dans le domaine en question

de code d'éthique et de surveillance déontologique (comité de discipline) par un organisme professionnel auquel il doit rendre des comptes

Le charlatan manifeste toutefois une forte ambivalence face au professionnalisme.

D'une part, il s'appuie sur le prestige des professions

En faisant usage de titres à connotations professionnelles

Par exemple, N.D. pour M.D.

Certains praticiens membres de professions reconnues (médecine, psychologie, etc.)

peuvent faire de la fausse représentation en invoquant leur formation et leur titre professionnels pour avancer des théories ou des pratiques étrangères à la profession dont ils se réclament. Il est plus impressionnant, du moins dans notre société, de se présenter à son client comme «psychologue» que comme «tarotologue» (mais cela montre peut-être seulement que les psychologues ont un meilleur marketing que les tarotologues).

En demandant la création d'un ordre professionnel qui lui serait propre

D'autre part, il condamne les professions parce qu'elles sont corporatistes et conservatrices

Importance du charisme personnel du charlatan

La personnalité du charlatan est un élément important de son succès économique et de ses effets sur ses clients

11 Chevalier, G. (1986) Parasciences et procédés de légitimation. *Revue française de sociologie*, 27, 205-219.

PAR RAPPORT À LA «SCIENCE OFFICIELLE»

Les théories et les pratiques des charlatans ne concordent pas avec celles acceptées par la science officielle ou les croyances de leur époque

Ambivalence des charlatans face à la science officielle

D'une part, le charlatan cherche un appui sur le prestige de la science dans la société occidentale

En prétendant utiliser des concepts ou des procédures scientifiques même si cette utilisation est faite d'une façon erronée ou non pertinente

En recourant aux témoignages de chercheurs ou à des citations de publications scientifiques

Il s'agit souvent de chercheurs qui travaillent dans des domaines non pertinents au sujet débattu ou qui sont marginaux .

Les témoignages ou affirmations cités, quand ils sont vrais, sont pris hors contexte ou déformés, sont souvent non pertinents ou contestables logiquement ou empiriquement.

Les citations sont souvent difficiles à vérifier parce que les références sont souvent incomplètes (livre ou périodique peu connu et souvent introuvable ou pas de nom de périodique ou de livre, pas de date de publication, pas de page d'où vient la citation, etc.). ⁽¹²⁾

En affichant de faux diplômes universitaires (obtenus de fausses universités, des *diploma mills*, qui annoncent dans divers périodiques la vente de *diplômes universitaires* à quiconque a l'argent pour les payer), de faux postes universitaires ou une appartenance à des organisations scientifiques générales qui admettent n'importe qui (ou presque) comme membres

En louant des locaux universitaires pour y donner des conférences, laissant croire qu'il s'agit d'une activité officielle de l'université

En utilisant des titres (cours, crédits, diplômes, laboratoire, etc.), des apparences et des formes d'organisation relevant de l'enseignement supérieur officiel ou de la recherche scientifique "traditionnelle"

En affirmant regretter que la science officielle ne prenne pas au sérieux leurs affirmations et travaux

En présentant de supposées recherches et expériences scientifiques pour appuyer leurs affirmations et positions

12 L'étudiant universitaire est généralement entraîné à faire une analyse logique des arguments et empirique des données factuelles qui constituent la justification de toute théorie; d'où l'importance donnée aux cours de méthodologie scientifique dans sa formation universitaire. De plus, l'étudiant apprend aussi comment utiliser les bibliothèques universitaires qui ont pour but de rassembler et garder les documents scientifiques pertinents de sorte que tout chercheur puisse les retrouver et consulter assez facilement. Toutefois, ce même étudiant résiste assez bien à cet entraînement à penser logiquement !

D'autre part

Comme preuve de leur efficacité, les charlatans font un usage presque exclusif

De témoignages et d'expériences vécues de clients satisfaits

Surtout de témoignage de "célébrités", par exemple des artistes populaires

D'exemples ou de cas non représentatifs

Ils citent des patients qui se disent satisfaits des traitements du charlatan

Les cas positifs rapportés constituent souvent un échantillon biaisé, les cas négatifs ou défavorables étant ignorés systématiquement

Les patients satisfaits représentent quelle proportion des patients traités par le charlatan?

Y a-t-il des effets négatifs de l'intervention?

Quels critères de succès utilise-t-on?

Y a-t-il un contrôle de l'effet placebo?

Quelle est la crédibilité du témoignage?

Ils refusent d'utiliser les critères de validation de la science officielle

Ils affirment que les méthodes scientifiques classiques sont inapplicables dans leur domaine

Ils refusent de se soumettre à des tests contrôlés et à des vérifications externes par des chercheurs ayant une autre théorie

Ils invoquent un *effet de scepticisme* en affirmant que la non-croyance aux théories et aux phénomènes étudiés empêche l'apparition de ces phénomènes et donc la confirmation des théories. Cet effet de scepticisme a des implications paradoxales. D'une part, si le fait de ne pas croire empêche le phénomène d'apparaître, le sceptique est justifié de nier son existence puisque ce phénomène ne peut empiriquement exister quand le sceptique est présent. De plus, si la croyance ou la non-croyance influence la présence ou l'absence du phénomène, la supposée «présence» du phénomène serait-elle l'effet d'un aveuglement du croyant?

Ils condamnent de la science «officielle» comme conservatrice et réactionnaire ⁽¹³⁾

Ils font usage de citations de sources peu accessibles et citées souvent de façon erronée

13 Il faut se rappeler que, curieusement, ces mêmes critiques affirment souvent que la science officielle progresse trop vite par rapport à l'évolution de l'humanité qui ne peut alors faire face adéquatement aux pouvoirs et responsabilités nouvelles que la science lui donne. La science officielle est une des institutions sociales les moins conservatrices: une caractéristique de la science officielle est son rapide changement: les travaux vieux de plus de trente ans sont généralement ignorés pour de plus récents, les théories sont systématiquement examinées et critiquées alors que les théories et pratiques des charlatans sont très peu examinées de façon critique et reposent souvent sur des travaux vieux de plus de cinquante ans.

Il n'existe peu ou pas de vérification empirique, objective et systématique
 des théories des charlatans
 des pratiques des charlatans et de leurs effets
 des prédictions empiriques des charlatans
 Leurs affirmations, explications et théories, par ailleurs,
 sont souvent en contradiction avec les connaissances des sciences établies (physique,
 chimie, biologie, psychologie, sociologie, etc.) ou
 reposent sur un usage erroné de concepts "tirés" de la science officielle
 Ils affirment l'existence d'une conspiration et d'une censure secrète des scientifiques, des
 gouvernements et des capitalistes pour cacher la vérité au peuple

EXPLICATION DES EFFETS DES CHARLATANS

Ignorance, crédulité et espoir des clients
 Charisme du charlatan
 Effet Barnum
 Effet placebo et effets non spécifiques
 Habiletés réelles des charlatans

DANGER DU RECOURS À LA NOTION DE CHARLATANISME par les professions établies et la science officielle

L'accusation de charlatanisme est employée par les professions établies pour éliminer des concurrents
 qui peuvent attirer, à tort ou à raison, une partie de sa clientèle

Exemple: médecins face aux *médecines alternatives*

Pourtant cette même profession médicale tolère un certain consensus social bien établi

Elle ne lutte pas contre les guérisons et les traitements de problèmes de santé physique quand il s'agit
 de religions influentes: elle ne poursuit pas l'Oratoire Saint-Joseph pour pratique illégale de la
 médecine à cause de ses "miracles" mais elle poursuit le guérisseur laïque qui dit guérir par la
 prière et l'imposition des mains

Elle tente de "récupérer" certaines médecines indigènes (orientales, etc.) qui sont socialement
 acceptées dans leur pays d'origine et qui deviennent populaires en Occident, par exemple
 l'acupuncture, même si leur rationnel théorique est incompatible avec la doctrine médicale
 occidentale

Elle laisse agir les marchands de pilules pour le foie, pour les reins, etc.; ces médicaments inefficaces
 sont en vente libre

Les professionnels eux-mêmes ont souvent des pratiques non valides

Les professionnels sont eux-mêmes parfois coupables de charlatanisme, exemples

Proposition de psychologues et de psychiatres américains de faire passer des examens de santé mentale aux candidats américains à la présidence

Affirmation de l'incompétence naturelle des parents

Affirmation de la nécessité que les parents soient formés par des professionnels

Certification des parents comme compétents ⁽¹⁴⁾

Question à réflexion: est-ce que les enfants des psychologues, psychiatres, psychanalystes, travailleurs sociaux sont mieux élevés que ceux des gens dits *profanes* et, de ce fait, incompetents?

En science, l'accusation de charlatanisme peut n'être qu'une résistance à des développements nouveaux parce que ces développements

viennent de l'extérieur de la discipline ou de la profession

s'opposent aux théories et pratiques dominantes

Les hommes de science sont souvent biaisés

sont souvent en contradiction les uns avec les autres (p. ex., "*cold fusion*")

ont affirmé des choses et des théories fausses et refusé des choses ou théories vraies

14 Voir B.R. Hergenhani (1984) *An Introduction to Theories of Personality*. New York: Prentice Hall p. 363-364.

H.L. Rheingold (1973), To rear a child. *American Psychologist*, 1973, 28, 42-46.

RELIGION, PHILOSOPHIE ET SCIENCES.**BEHAVIORISME PHILOSOPHIQUE / L, 372-377 /**

S'il n'existe pas de phénomènes et processus mentaux, pourquoi notre langage est-il plein d'un vocabulaire y référant?

Behaviorisme logique

Théorie de la signification du vocabulaire mentaliste,

Réduction des phénomènes mentaux à des comportements

Gilbert Ryle, / L, 373-374 /

Philosophe britannique

The concept of mind. (1949)

Dogme du cheval dans la machine (Ghost in the Machine)

Erreur de catégorie (category mistake)

Ludwig Wittgenstein

Philosophe britannique d'origine autrichienne

Ressemblances familiales / L, 375 /

Formes de vie / L, 376-377 /

Compréhension plutôt qu'explication du comportement

Opinion sur la psychologie mentaliste / L, 375-376 /

STRUCTURALISME / L, 424-425 /

Esprit comme structure mentale de nature logique ou mathématique

Théoriciens:

Anthropologie: C. Lévi-Strauss,

Philosophie: Michel Foucault,

Psychologie: Jean Piaget,

Linguistique: A.N. Chomsky

LINGUISTIQUE MENTALISTE MODERNE

A. Noam Chomsky (1928-)

Critique de la linguistique antérieure

Conception du langage

Langage comme phénomène uniquement humain / L, 412 /

Mentalisme et rationalisme / L, 414, 415 /

Créativité linguistique / L, 414 /

Grammaire transformationnelle

Règles de transformations syntaxiques

Structures de surface versus structure profonde / L, 414-415 /

Performance versus compétence / L, 415-416 /

Acquisition du langage / L, 415-416 /

Innéité de la compétence grammaticale / L, 416 /

Gritzer, G., Arluke, A. (1987)

The making of rehabilitation. A political economy of medical specialization, 1890-1980.

University of California Press.

(histoire d'un processus de création d'une spécialité médicale)

Fine, R. (1981)

On the history, theory and future of non-medical psychoanalysis.

Journal of psychoanalytic anthropology, 9, 501-527

(histoire de la lutte des psychologues pour obtenir le droit d'être formés comme analystes thérapeutes dans les instituts de psychanalyse dominés par la profession médicale)

Levin, H. (1979)

War between the shrinks

New York Magazine, May 21, 52-54

(fondements économiques de la lutte entre la psychologie clinique et la psychiatrie)

CONCEPTIONS ET SYSTÈMES THÉORIQUES**LES GRANDS SYSTEMES THÉORIQUES****PSYCHOLOGIES COGNITIVES**

Variété des psychologies cognitives / L, 423-424 /

Jean Piaget et l'épistémologie génétique / L, 102, 169 /

Biographie / L, 394 /

Étude la pensée humaine abstraite universelle / L, 393-395, 424 /

Préoccupations épistémologiques

Influence kantienne

Structuralisme

Orientation biologique darwinienne

Jérôme Bruner / L, 396-397 /

"New look" en perception

Étude de la pensée conceptuelle

A study in thinking.

Modèles de traitement de l'information (*information processing* et sciences cognitives)

Sources d'influence

Néobehaviorisme / LA, 35-36, 115 / L, 426-427, 437-438, 454-457 /

Les 5 aspects acceptés

Les 8 aspects rejetés

Apprentissage verbal / LA, 36, 115 /

Les 4 aspects acceptés

Les 3 aspects rejetés

Psychologie sociale / L, 395-396 /

Théorie de la dissonance cognitive de Festinger

Théorie cognitive des croyances

Problème pour la loi de l'effet

Ergonomie (human engineering) / LA, 36, 115 /

Les 6 aspects acceptés

Ce qui est rejeté

Théorie de la communication et de l'information / LA, 60, 116 / L, 400 /

Les 8 aspects acceptés

Les 2 aspects rejetés

Linguistique chomskienne / LA, 61, 116 / L, 412-417 /

Les 7 aspects acceptés

Les 4 aspects rejetés

Informatique / LA, 88-89, 116 / L, 398-400 /

Machine universelle de Turing / L, 399-400 / LA, 88-89 /

Capacité de créer un programme pouvant simuler n'importe quelle activité
(formalisme)

Distinction entre programme et machine / L, 446-447 /

Test de Turing / L, 399 /

General Problem Solver de Newell et Simon / LA, 88-89 / L, 401-402 /

Cybernétique / L, 398-399 /

Explication des

Processus de décision / L,

Comportements orientés vers un but / L, 398-399 /

Feedback

Caractéristiques

Buts / L, 444-445 /

Analogie à l'ordinateur / L, 444-445 / LA, 89, 121 /

Généralité / L, 446-447 /

Algorithme et sous-routine

Décision et instruction conditionnelle

Programme et mémoire

Usage théorique / LA, 89-90 /

Simulation

Structuralisme

Niveaux d'abstraction

Théories du langage et de la connaissance

Le paradigme / LA, 90, 128 /

Idées préthéoriques

Manipulation de symboles / LA, 113, 114, 117 /

Représentation / LA, 117 / L, 448-449 /

Intentionnalité / L, 448-450 /

Système / LA, 117 /

Construction et créativité / LA, 118 /

Capacités innées / LA, 118 /

Chronométrie et sous-systèmes / LA, 119 /

Suffisance / LA, 119-120 /

Domaine (subject matter) / LA, 120-121 /

Vocabulaire (concepts et langage) / LA, 121-122 /

Méthodologie / LA, 123-127 /

Critiques de l'approche

Absence d'intégration et de progrès significatifs / L, 451-454 /

Nature ontologique des processus cognitifs / L, 456-458 /

Critique du test de Turing / L, 457-458 /

Chambre chinoise

Critique du formalisme / L, 459-460 /

Computation ou "intuition"

- 2200 -

PSYCHOLOGIES HUMANISTES

La troisième force / BR, 270-288 / L, 411 /

Les deux forces antérieures: psychanalyse et behaviorisme

Caractéristiques de la troisième force

Importance de

La liberté et de la responsabilité métaphysiques individuelles / BR, 271 /

Diverses conceptions opposées possibles de la liberté et du choix

Rationaliste

Choix calculé

Théorie mathématique de la décision

Homo economicus

Sociologique

Absence de contrainte et de coercition sociales et physiques, mais présence de conditionnements sociaux inconscients

Existentielle

Choix conscient engagé

Acceptation inconditionnelle des conséquences de nos actes

Volontarisme

La méthodologie spéciale des sciences humaines

Critique de la raison froide, logique, analytique / BR, 272-273 /

L'esprit / BR, 271 /

Caractère actif de l'esprit

Rôle du moi et de la subjectivité

Caractéristiques uniques de l'être humain / BR, 271 /

Rôle de l'histoire individuelle, subjective et sociale / BR, 281 /

Différence ontologique entre l'être humain et les autres animaux / BR, 271 /

Rejet du réductionnisme

Importance de l'éthique

Influence aliénante de la société / BR, 281 /

Origine hors-disciplinaire / BR, 271, 286 /

Philosophie, littérature, clinique

Sources philosophiques

Romantisme

Existentialisme / B, 243 /

Thèmes / BR, 271-272 /

Vie comme succession de choix libres

Liberté comme source d'angoisse

Holisme

Littérature

F. Dostoïevsky / BR, 272 / B, 243 /

F. Nietzsche / BR, 272 /

mort de Dieu

Théologie / BR, 272 / B, 241 /

S. Kierkegaard / BR, 273-274 /

Primauté de la foi

3 niveaux d'existence

Esthétique, éthique, religieux

W. Dilthey / BR, 274 / B, 75 /

Science humaine de l'esprit

Importance du vécu

J.-P. Sartre / B, 324 / BR, 274-275 /

L'existence précède l'essence

Importance du choix libre et de la subjectivité

A. Camus / BR, 275-276 / B, 330 /

Courage devant l'absurdité de la vie

K. Jaspers / BR, 276 / B, 247-249 /

Psychiatre et philosophe

3 niveaux d'être

M. Buber / BR, 276-277 /

Théologien juif

Problème de la communication

Philosophie phénoménologique / BR, 277-278 /

E. Husserl / BR, 278-279 / B, 243-245 /

Étude de l'expérience vécue

Méthode de réduction

M. Heidegger / BR, 279-280 / B, 245-247 /

Aliénation

Importance de la mort

Herméneutique / L, 83, 471-472 /

Signification

Psychologies phénoménologique et existentielle européenne / BR, 280-281 /

Caractéristiques

M. Merleau-Ponty / BR, 281-282 /

Psychologie = étude de l'intentionnalité

Subjectivité

Rejet théorique de la psychologie expérimentale

L. Binswanger / BR, 282 /

Psychiatre

Intégration de la psychanalyse et de l'existentialisme: daseinsanalyse

Psychologies humanistes américaines

G. Allport / BR, 283 /

Approche idiographique

Il n'existe pas de lois générales s'appliquant à tous les êtres humains

A. Maslow / BR, 284 / L, 411, 433-434 /

Actualisation

Fondateur de

Journal of humanistic Psychology. (1961)

Association of Humanistic Psychology (1963)

R. May

C. Rogers (1902-1987) / BR, 284-285 / L, 410-411, 433-434 /

Thérapie

Relation thérapeutique

Trois modes de connaissance

Groupe de l'Université Duquesne / BR, 285 /

A. Van Kaam

A. Giorgi

Position face / L, 411 /

au behaviorisme

à la psychanalyse

ÉVOLUTION ET RÉPONSES DES SYSTÈMES ANTÉRIEURS

LA TROISIÈME GÉNÉRATION BEHAVIORISTE

Critiques de la deuxième génération behavioriste / L, 371-372 /

Par K. Lashley de l'hypothèse de "chaining" S-R

Nécessité d'une coordination nerveuse centrale

Par Frank Beach de la restriction au

Rat ou pigeon comme animal étudié

Laboratoire comme situation de recherches

Conférence de Dartmouth sur les théories de l'apprentissage / L, 378-379 /

Publications de plusieurs symposia critiques

Bruner, J. et al. (1957) *Contemporary approaches to cognition*.

Estes, W.K. et al. (1954) *Modern learning theory*.

Wann, T.W. (Ed) (1964) *Behaviorism and phenomenology*.

Dixon, T.R., Horton, D.L. (Eds) (1968) *Verbal behavior and general behavior theory*.

Caractéristiques de la troisième génération

Abandon des grands systèmes théoriques formels précédents à cause de

leur lourdeur théorique et empirique / L, 378- 379 /

l'impossibilité de résoudre empiriquement les débats théoriques qu'ils provoquent / L,
378-379 /

Distinction entre variables intermédiaires et construits hypothétiques / L, 377 /

Solution nominaliste de Kendler / L, 378 /

Préférence pour des théories moins ambitieuses et impériales, plus limitées mais plus précises et vérifiables

Importance de la recherche avec des sujets humains

Importance des applications

Cliniques: thérapies behaviorales

Scolaires: technologie de l'enseignement et objectifs pédagogiques

Variétés

Radicalisme skinnérien

2 types de comportements appris / L, 382 /

Distinction opérant-répondant

Conditions (contingencies) de renforcement / L, 383 /

Stimuli discriminatifs (stimulus control)

Motivation

Définition du comportement / L, 384 /

Rejet de théories contenant des concepts référant à des inobservables,

Are theories of learning necessary? / L, 380 /

Position face à

la psychanalyse / L, 380 /

la physiologie / L, 381 /

Conception darwinienne du comportement et de la société / L, 381, 462 /

Sélection par ses conséquences

Analyse fonctionnelle du comportement / L, 381-382 /

Importance du contrôle du comportement

Technologie du comportement : Projet Orcon / L, 388 /

Méthodologie

«Free operant» (pas d'essais) / L, 384 /

Fréquence (rate) de réponses

Contrôle total de la situation de vie de l'animal sur de longue durée

Réponse simple

Absence d'analyse statistiques, peu de sujets expérimentaux / L, 385 /

Théorie du comportement verbal / L, 386-388 /

Verbal Behavior, oeuvre spéculative fondée sur aucune recherche empirique

Notion de stimuli internes (private) / L, 387-388 /

Conscience et subjectivité comme produit d'un apprentissage social

Pensée / L, 388 /

Utopisme social / L, 388-389 /

Walden Two.

Philosophie de l'être humain / L, 461-463 /

Rejet du concept métaphysique de liberté et de dignité pour un concept sociopolitique

Importance des renforcements positifs

Évolution darwinienne de la culture

Critique skinnérienne de la psychologie cognitive / L, 463-464 /

Théories médiationnelles / L, 389-393 /

Nature du processus interne

Réponse-stimulus pure

Théorie médiationnelle à deux étapes / L, 390 /

$S \rightarrow (r \rightarrow s) \rightarrow R$

Application à l'apprentissage de renversements extradimensionnels

Procédure / L, 391 /

Résultats

Animaux et enfants

Adultes

Analyse

Hullienne / L, 391-392 /

Médiationnelle de Kendler / L, 392-393 /

Behaviorisme cognitif

A. Bandura

D.E. Broadbent / L, 400 /

G. Miller, E. Galanter, K. Pribram (1960)

D. Meichenbaum

Certaines approches d'"information processing"

Critiques du behaviorisme américain

Critiques par Chomsky / L, 412-414 /

Vacuité des concepts skinnériens dans le domaine du langage

Ambiguïté des notions de

Stimulus

Renforcement

Rejet du behaviorisme parce que / L, 414-415 /

empiriste

ne traitant que de la performance

Contrainte biologique sur le comportement animal / L, 418-421 /

Critiques des Brelands

Limites innées

Différences entre espèces animales

Non équivalence des réponses et des stimuli

Expérience de conditionnement alimentaire de Garcia

Éthologie / L, 420 /

Importance de la conscience / L, 421-423 /

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8

-3000-

-4000-

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8

LES DIVERS DOMAINES DE LA PSYCHOLOGIE ET LEURS RELATIONS

LA PSYCHOLOGIE PROFESSIONNELLE AMÉRICAINE

Organisations professionnelles

American Psychological Association (A.P.A.).

Fondée en 1892 sous l'impulsion de G.S. Hall, / L, 260, 331 /

Association officielle des psychologues américains.

Note: Il existe aux U.S.A. une autre A.P.A., l'American Psychiatric Association, qu'il ne faut pas confondre avec l'American Psychological Association. Quand nous emploierons les initiales A.P.A. ce sera toujours pour désigner l'American Psychological Association.

Conditions d'admission:

Doctorat en psychologie (dans certains cas, la maîtrise)

Publications scientifiques / L, 355 /

En 1941, possibilité de remplacer les publications par une participation de 5 ans à l'APA comme membre associés (i.e., cliniciens)

Établissement du premier secrétariat permanent en 1941, l'Office of Psychological Personnel (OPP) à Washington / L, 355 /

Rôle d'organisation et de lobbying

1944, réorganisation de l'APA comme fédération de sections / L, 356 /

Rôle scientifique et professionnel du psychologue

Publie de nombreux périodiques scientifiques et professionnels, dont

American Psychologist (1946) / M, 182 /

A.P.A. News Monitor

Sections de l'American Psychological Association

- 1 General Psychology.
- 2 Teaching of Psychology.
- 3 Experimental Psychology.
- 4
- 5 Evaluation and Measurement.
- 6 Physiological and Comparative Psychology.
- 7 Developmental Psychology.
- 8 Personality and Social Psychology.
- 9 The Society for the Psychological Study of Social Issues.
- 10 Psychology and the Arts (Esthetics).
- 11
- 12 Clinical Psychology.
- 13 Consulting Psychology.
- 14 Society for Industrial and Organisational Psychology, Inc. (Business Psych.).
- 15 Educational Psychology.
- 16 School Psychology.
- 17 Counseling Psychology.
- 18 Psychologist in the Public Service.
- 19 Military Psychology.
- 20 Adult Development and Aging (Maturity and Old Age).
- 21 Division of Applied Experimental and Engineering Psychologists (The Society of Engineering Psychologists).
- 22 Rehabilitation Psychology (National Council on Psychological Aspects of Disability).
- 23 Consumer Psychology.
- 24 Theoretical and Philosophical Psychology.
- 25 Experimental Analysis of Behavior.
- 26 History of Psychology.
- 27 Community Psychology.
- 28 Psychopharmacology.
- 29 Psychotherapy.
- 30 Psychological Hypnosis.
- 31 State Psychological Associations Affairs.

- 32 Humanistic Psychology.
- 33 Mental Retardation.
- 34 Population and Environmental Psychology.
- 35 Psychology of Women.
- 36 Psychologists Interested in Religious Issues.
- 37 Child, Youth and Family Services.
- 38 Health Psychology.
- 39 Psychoanalysis.
- 40 Clinical Neuropsychology.
- 41 American Psychology-Law Society (Psychology and the Law).
- 42 Psychologists in Independant Practice.
- 43 Division of Family Psychology.
- 44 Society for the Psychological Study of Lesbian and Gay Issues.
- 45 Society for the Psychological Study of Ethnic Minorities Issues
- 46 Media Psychology
- 47 Exercise and sport psychology
- 48

Notes : Le nom est entre parenthèse est l'ancien nom de cette section.

Quand il n'y a pas de nom à la suite d'un numéro de section, c'est que la section est disparue.

The Psychological Corporation / M, 179 / R, 56 /

Fondée en 1921 par J. McKeen Cattell, comme centre d'information en psychologie appliquée

American Association of Clinical Psychologist / M, 206 / L, 338 /

Existe de 1917 à 1919

American Association of Consulting Psychologists / L, 338 /

Fondée en 1930 par des psychologues professionnels
créé le Journal of Consulting Psychology en 1937,

American Association for Applied Psychology (A.A.A.P.) / L, 338 / M, 180, 210 / S, 43 /

Fondée en 1938 pour représenter les intérêts spécifiques des psychologues professionnels en psychologie industrielle et surtout en psychologie clinique.

Forme la "Conference of State Psychological Associations",

Union de l'A.A.A.P. avec l'A.P.A. en 1945 / M, 181 / L, 356 / S, 44 /

et réorganisation de l'A.P.A.,

Création, en cette dernière, de sections (divisions) représentant les divers domaines et intérêts de la psychologie américaine,

Society for the psychological study of social issues / L, 354 /

Organisation de psychologues de gauche fondée en 1936

Psychonomic Society

Organisation de chercheurs en psychologie fondamentale

Créée en 1959 parce que certains chercheurs considéraient que l'A.P.A. ne représentait plus les intérêts des psychologues scientifiques. / S, 35-38, 51-52 /

American Psychological Society

Créé par des psychologues en recherche, membres de l'APA, parce qu'ils trouvaient que l'APA

Prenaient des positions sociales et politiques injustifiées par son mandat et par les connaissances scientifiques

Défendaient trop les intérêts des cliniciens et praticiens par rapport à celui des chercheurs

Il nous faut voir comment les diverses spécialités de la psychologie professionnelle se sont développées.

- 4700 -

PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE

Professionnalisation de l'organisation industrielle

Frederick Taylor (1856-1915) / L, 336 /

Recherche de l'efficacité industrielle par l'emploi d'une analyse scientifique de l'organisation du travail
1911, *Principles of scientific management*.

Quelques noms importants de la psychologie industrielle

Walter Dill Scott (1869-1955) / M, 178-179 / L, 332-333/

1900, doctorat à Leipzig avec Wundt

1901, professeur de psychologie à la Northwestern University

1903, *The Theory of Advertising*.

1910, *The Psychology of Advertising*.

1911, *Influencing Men in Business*.

1916, Carnegie Institute of Technology

1er professeur de psychologie appliquée aux U.S.A.

Directeur du "Bureau of Salesmanship Research" associé à la
"Division of Applied Psychology"

1917, participation à l'effort de guerre américain comme psychologue
/ L, 333-335 /

1919, fonde "The Scott Company".

Première firme privée de psychologues industrielles

Dissolution en 1923 pour encourager l'intégration des psychologues
industriels dans les services du personnel des diverses
compagnies américaines

1919, président de l'A.P.A.

Hugo Munsterberg (1863-1916)

Psychologue d'origine allemande

1885, doctorat en psychologie avec Wundt

Appelé à Harvard par W. James pour diriger le laboratoire de
psychologie expérimentale

1898, président de l'A.P.A.

S'intéresse à la psychologie appliquée

1913, *Psychology and Industrial Efficiency*.

Walter V. Bingham (1880-1952)

1908, doctorat à Chicago avec J.R. Angell

Organise et dirige la "Division of Applied Psychology" du Carnegie Institute of Technology.

1941, président de l'A.P.A.

Elton Mayo / L, 336-337 /

Rôle des relations humaines dans l'organisation industrielle

Recherche à l'usine Hawthorne de la Western Electric Company

Effet Hawthorne

Tâches des premiers psychologues industriels / M, 180 /

Psychologie de la publicité et de la vente

Sélection et évaluation du personnel

Formation du personnel

Motivation du personnel

Augmentation de la productivité

Psychologie du consommateur

- 4800 -

PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

- 4900 -

PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Influences externes importantes qui se sont exercées sur la psychologie clinique américaine / M,
195 /

Psychologie fonctionnelle américaine / M, 195 / R, 43-44 /

Psychologie comme science pertinente à la vie de tous les jours par
opposition à une psychologie comme science générale et abstraite de
l'esprit humain

Approche psychométrique / M, 195-196 /

Insistance sur la quantification et la mesure

Mesure des caractéristiques individuelles

Psychologie différentielle: Galton, Cattell, Binet / R, 56-59 /

S, 38-39 /

Tests individuels / M, 196 /

Tests d'intelligence de Binet / S, 40-41 /

Importance pour la psychologie clinique

Tests de groupe / M, 196 /

Intelligence / S, 41-42 /

"Army Alpha" et "Beta"

Personnalité / S, 42-43 /

"The Personal Data Sheet" ou "Neurotic Inventory"

Approche psychodynamique / M, 197 /

Deux tendances de la psychiatrie européenne du 19^{ième} siècle

Approche statique diagnostique et biologique de la psychiatrie
allemande,

v.g. Kraepelin

Étude des psychoses

Approche psychodynamique et psychologique française

Influence de Charcot et de Janet

Étude des névroses

Développement de la psychanalyse

Développements américains

Morton Prince (1854-1929)

Biographie

1879, doctorat en médecine

1902, professeur de maladies du système nerveux à la Tufts

University

1906, fondation du "Journal of Abnormal Psychology"

1926, professeur de psychologie anormale et dynamique à la
Harvard University

créateur de la Harvard Psychological Clinic

Oeuvre

Études sur l'inconscient et les personnalités multiples

Cherche une intégration de la psychologie clinique et de la
psychologie scientifique

S'oppose à la psychanalyse qu'il considère trop spéculative

Visite de Freud en Amérique à l'invitation de G.S. Hall / M, 198 /

Création de la clinique de W. Healy

Création du Rorschach en 1921 / M, 196 / S, 46-47 /

Technique qualitative

Création d'autres techniques projectives / M, 197 /

Mouvement d'Hygiène mentale / M, 199 / L, 332 /

1908, publication du livre *A Mind that found itself*.

Oeuvre de propagande pour l'amélioration du sort des malades

mentaux

Écrit par Clifford Beers, qui raconte son expérience comme malade
mental et comme patient d'un hopital psychiatrique

Création du National Committee of Mental Hygiene

Travail d'éducation du public sur la maladie mentale

Lobbying auprès des états américains pour améliorer la vie des
malades mentaux

Emphase sur la prévention plutôt que sur le traitement / M, 199-
200 /

Encourage la demande de services psychiatriques et psychologiques
/ M, 200 /

Support du mouvement par les psychiatres et les psychologues

/ M, 199 /

PROFESSIONNALISATION DE LA PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Psychologie clinique avant la 1^e guerre

Développement des cliniques psychologiques

Lightner Witmer (1867-1956)

Étudiant et assistant de J. McK. Cattell à l'University de Pensylvanie

/ M, 200 / R, 77-78 /

Doctorat à Leipzig avec Wundt en 1892

Successeur de Cattell comme professeur de psychologie à
l'université de Pensylvanie

Fondation de la première clinique psychologique en 1896 / S, 39-40

/

Circonstances / M, 200 / R, 78-79 / L, 332 /

Cours de psychologie à des instituteurs sur les problèmes de

l'enfant

Demande d'aide d'un de ces instituteurs

Orientation scolaire de la clinique / M, 198, 200 / R, 79 /

Présentation au congrès de l'A.P.A. / M, 195, 200 / R, 79 /

Création des termes "psychologie clinique" et "clinique
psychologique" / M, 201 / R, 79 /

Caractéristique de sa méthode clinique

Méthode quantitative / M, 201 / R, 79 /

Approche

Interdisciplinaire et non psychiatrique

Psychobiologique et éducationnelle plutôt que

psychodynamique

Création de la revue "The Psychological Clinic"

Fondation d'une école-hôpital, l'"Orthogenic School"

Autres cliniques scolaires / M, 202 /

Cliniques pour les déficients mentaux / M, 203 /

Testing psychologique à l'Institution d'état pour les arriérés mentaux
de Faribault, au Minnesota dès 1898

laboratoire de psychologie appliquée au "Training School for the
Feebleminded" à Vineland / L, 332 /

Créé en 1906 par H.H. Goddard, premier traducteur américain du
test d'intelligence de Binet et ex-étudiant doctoral de G.S. Hall

Laboratoires sur les maladies mentales / M, 202-203 /

1897, W.O. Krohn à l'Eastern Hospital for the Insane, Kankakee,

Illinois

1904, S.I. Franz au McLean Hospital au Massachusetts

1907, S.I. Franz au St. Elizabeth's Hospital à Washington

Création de la pratique de faire passer un examen psychologique
complet à tous les nouveaux patients

1913, R.M. Yerkes au Boston Psychopathic Hospital

Premier hôpital psychiatrique offrant des stages (*internship*) en
clinique aux psychologues

William Healy (1896-1963) / M, 198, 203-204 / R, 79-80 / L, 332 /

Psychiatre américain

Création du "Juvenile Psychopathic Institute"

Diagnostic et traitement d'abord de délinquants juvéniles et ensuite
d'une clientèle juvénile non-délinquante

Approche psychodynamique

Oeuvre indépendante de quelques psychologues dans des milieux

cliniques

Emphase de ces psychologues sur / M, 204, 205 / L, 337-338, 356 /

la recherche clinique et en psychopathologie

le testing

Indifférence à une pratique psychothérapeutique telle que comprise

aujourd'hui / L, 337-338 /

4 fonctions du clinicien selon Wallin / M, 206-207 /

2 modèles possibles de développement de l'intervention psychologique

clinique / M, 198, 204 /

Modèle éducatif de Witmer

Modèle psychodynamique de Healy

A.P.A. orientée vers la recherche fondamentale plutôt qu'appliquée

/ M, 195 / L, 338 /

Pas de standard de / L, 338 / M, 205-206, 207 /

Formation

Compétence

pratique

A.A.C.P., première tentative en 1917 de former une association de

psychologues cliniciens pour définir l'identité du clinicien et

défendre ses intérêts professionnels / M, 206 / L, 338 /

Psychologie clinique entre les deux guerres

Augmentation du nombre de psychologues / M, 208 /

Amélioration des tests psychométriques / M, 208 / S, 47 /

Début de la popularité des techniques projectives

Premières tentatives de pratique de la psychothérapie par des psychologues / M, 208, 209 /

Prestige intellectuel et professionnel de la psychanalyse / S, 48 /

Tentative de rapprochement clinique-expérimentale / M, 209 /

Formation des cliniciens

Sur le tas / M, 208, 209 /

Organisation de stages cliniques (internship) / M, 209 /

Relations interprofessionnelles avec

La médecine / M, 205 / L, 358 /

Prestige et pouvoir réduits face au psychiatre / M, 205, 208 / L, 358 / S, 48 /

Rôle de prestige de la formation scientifique et du doctorat

Les intervenants profanes ou "charlatans" dans l'emploi des tests / M, 205, 207 /

Fondation de l'Association of Consulting Psychologist, en 1930 / L, 338 /

Groupe de pression pour la reconnaissance légale du psychologue professionnel

Création du *Journal of Consulting Psychology*

Fondation de l'A.A.A.P. en 1938 / L, 338, 354 /

Seconde tentative des cliniciens de s'organiser pour défendre leurs intérêts à l'intérieur et à l'extérieur de la psychologie disciplinaire / M, 210 /

Après la deuxième guerre mondiale, jusqu'aux années 60

Emphase sur le diagnostic / M, 211 /

Principale tâche des psychologues cliniciens / S, 54 /

Popularité des techniques projectives / M, 211 /

Recherches et développements psychométriques

Création du M.M.P.I. / M, 211 / S, 46 /

Analyse de profil (pattern)

Analyse factorielle

Tests courts et de groupe

Révision de tests classiques / M, 212 /

Développements en intervention

Prestige de la psychanalyse comme mode d'explication et d'intervention

Ouverture pour les psychologues à l'intervention et à la thérapie à la

demande des hôpitaux de la Veteran Administration / M, 214 / L,

356-358 / S, 44 /

Rôle des V.A. Hospitals

Grand nombre de vétérans souffrant de maladies mentales

/ M, 211, 214 / L, 356-357 /

Nombre insuffisant de psychiatres pour les soigner / M, 211 /

Grands employeurs de psychologues cliniciens / M, 214 / L, 357 /

Ils exigent (pour l'emploi de psychologues) et suscitent / M, 214 /

La création de programmes spécifiques de formation en
psychologie clinique et

Un minimum de standardisation de cette formation de façon
qu'ils n'aient pas à former à partir de rien les professionnels
dont ils ont besoin ou à vérifier, pour chaque diplômé qui
postule un emploi, le type et le niveau de formation qu'il a
reçu, / S, 44 /

Ils offrent des subventions aux étudiants, aux universités et à
l'A.P.A., / M, 214-215 /

Ils exigent le Ph. D. comme diplôme minimum / M, 215 /

Réformes de la formation clinique

Problèmes existants / M, 183, 215 /

Orientation des programmes / M, 183 /

Académique ou professionnelle

Absence de formation pratique

Augmentation du nombre d'étudiants

Absence de professeurs cliniciens professionnels qualifiés en

clinique

Comités de l'A.P.A.

1947, comité Shakow / M, 216 / S, 44-45 /

Définition du clinicien

1949, conférence de Boulder / M, 216-217 / L, 358 / S, 45 /

Modèle "scientist-professionnal"

Exigence que le clinicien soit d'abord formé comme
psychologue et chercheur

Autres conférences / S, 56 /

Stanford (1955), Miami (1959),

Création de

A.P.A.s' Education and Training Board en 1947 pour évaluer les programmes de formation / M, 183 /

American Board of Examiners in Professional Psychology (A.B.E.P.P.) / M, 183 / S, 49 /

But: augmenter, vérifier et certifier la compétence professionnelle des praticiens

Fonctions: / M, 184 /

Faire passer un examen aux diplômés universitaires et leur décerner, selon le cas, un certificat de compétence.

Examens écrits et oraux

Succès limités de l'A.B.E.P.P. / M, 185 /

Committee on Scientific and Professional Ethic and Conduct en 1953 / M, 185 / S, 50 /

Publication d'un code d'éthique professionnelle ou de

déontologie

Contestation de la valeur de la clinique psychodynamique: affirmation

par

H. Eysenck en 1952 de l'inefficacité thérapeutique de la psychanalyse et de la psychothérapie / S, 53 /

P. Meehl en 1954 de la validité du jugement clinique par rapport aux tests psychométriques / S, 54 /

Lutte de l'American Psychological Association contre les tentatives de dominations par la médecine et, plus particulièrement, la psychiatrie / S, 50-51 /

Fractionnement idéologique et théorique de la psychologie clinique / S, 54-55 /

Création de la "Client-centered Therapy" par Carl Rogers

Alternative à la domination psychiatrique et à la psychanalyse / L, 410 /

À partir des années soixante

Développement du rôle thérapeutique du psychologue clinicien

Lobbying de l'A.P.A. et des associations d'états, auprès des

gouvernements fédéral ou d'état, pour la reconnaissance

(Certification et Licensing) des psychologues cliniciens

/ M, 186 /

Lutte contre la psychiatrie / S, 50 /

Droit de pratique de la psychothérapie en cabinet privé et dans les

hopitaux

Droit des clients des psychologues à être remboursé par les

compagnies d'assurances

Explosion de nouvelles théories et pratiques thérapeutiques liées à la

Psychologie universitaire (v.g. thérapies behaviorales et cognitives) ou

Psychologie non universitaire ou non disciplinaire (Gestalt Therapy,

Cri primal, Analyse transactionnelle, bioénergie, etc.)

Critiques sociales du rôle et des pratiques des psychologues et des

psychiatres / M, 218-219 /

Tests d'intelligence et de personnalité

Modes thérapeutiques douteuses

Création de la psychologie communautaire

Caractéristiques de la psychologie communautaire / S, 236-237 /

Sources historiques

Épidémiologie / S, 237-238 /

Causes socio-économiques et culturelles de la maladie mentale

Midtown Manhattan Study / S, 240 /

Recherches de A. Leighton sur la prévalence des maladies

mentales dans la population / S, 240 /

Prévention / S, 238-239 /

Types de prévention: tertiaire, secondaire et primaire

Rapport de la *Joint Commission on mental health and illness* / S, 240 /

Création de Centres communautaires de Santé mentale / S, 241-

242 /

Désinstitutionnalisation des patients psychiatriques chroniques et

leur réinsertion dans la communauté / S, 238, 241-242, 243 /

Recherche de nouveaux modèles de formation des psychologues

cliniciens

Critique du modèle de Boulder / S, 56 /

Discours présidentiel d'Adrien Pinard à l'Association canadienne de
psychologie demandant la division de la formation en
psychologie

Conférences de

Chigago (1965) / S, 57-58 /

Vail (1973) / S, 58 /

Doctorat professionnel (Ps. D.) de l'Université de l'Illinois / S, 58 /

Pas de thèse de recherche fondamentale et expérimentale

Orientation vers la pratique

Création d'Ecoles professionnelles de psychologie (v.g. California School of Professional
Psychology), séparée de la psychologie universitaire / S, 60-61 /

- 5000 -

INTERACTION ENTRE LA PSYCHOLOGIE ET LA SOCIÉTÉ

CARACTÉRISTIQUES DES PSYCHOLOGUES ET DE LEUR CLIENTÈLE

Les premiers praticiens américains sont des psychologues expérimentaux, souvent d'ailleurs d'ex-étudiants de Wundt. / M, 178, 195 /

Exemples: G.S. Hall, H. Munsterberg, J. McK. Cattell, W.D. Scott, L. Witmer.

Il n'existe pas, au début, de tension importante entre la science et l'application, entre la discipline universitaire et la profession.

Les deux guerres vont amener les psychologues disciplinaires à exercer, temporairement, des activités pratiques. Mais ils ne se considéreront pas comme professionnels: la guerre finie, ils retourneront pour la plupart à leurs occupations disciplinaires. / S, 43, 44 / Ils auront toutefois montré que la psychologie disciplinaire pouvait avoir des conséquences concrètes et utiles.

Le nombre de psychologues croît assez rapidement.

En 1892, il y a 31 membres dans l'A.P.A.

1945 4173

1950 7250

1953 11000

1960 18000

1968 24500

1978 45000

1999

L'A.P.A. a été l'organisation scientifique et professionnelle américaine dont la croissance a été la plus forte.

Mais cette croissance s'accompagne d'un changement important dans le type d'occupations exercé par ses membres.

Avec l'accroissement du nombre des psychologues, la psychologie disciplinaire, qui jusqu'à la deuxième guerre mondiale, était d'abord une discipline universitaire et scientifique, devient d'abord une pratique professionnelle. / M, 178, 186-187, 190 / S, 56 /

Évolution historique du type d'occupation exercé par les membres de l'APA		
Année	Enseignement et recherche	Pratique professionnelle
1916	75 %	7,8 %
1931	61,5 %	22,1 %
1940	50,1 %	32,0 %
1960	25 %	60 %

Les premiers signes de tension et de division politiques et idéologiques apparaissent dès les années trente, par exemple, dans la formation de l'A.A.A.P. en 1937

INFLUENCE DU CONTEXTE SOCIAL SUR LA PSYCHOLOGIE

Passage d'une société Yippie à une société Yuppie / L, 435-436 /

Implications gouvernementales dans les sciences humaines et sociales / L, 428-430 /

Projet Camelot

Guerre contre la Pauvreté

Projet avorté de création de la National Social Science Foundation, (NSSF). / L, 429 /

Développement des mouvements alternatifs et profanes de croissance personnelle

Concurrence de non-professionnels

Efficacité égale à celle des professionnels psychiatres, travailleurs sociaux et psychologues

INFLUENCE SOCIALE DE LA PSYCHOLOGIE ET RÉACTIONS

Rôle social du psychologue comme guide de l'individu et de la société / L, 361 /

Conséquences sur

la perception des psychologues par la société / L, 361, 403 /

l'organisation institutionnelle de la psychologie / L, 361, 402 /

Certification et licensing

Lobbying de l'APA auprès du gouvernement fédéral américain / L, 429 /

Critiques du rôle social des psychologues

Adaptation de l'individu à la société / L, 403-404 /

Effet d'individualisme et de désengagement social

Psychothérapie

Définition

Difficulté d'une définition adéquate

De la formation nécessaire des praticiens

De la compétence professionnelle des praticiens

Du succès des interventions

Selon Raimy (1950), *la psychothérapie est une intervention de nature imprécise utilisée sur des problèmes de nature inconnue avec des résultats incertains. Toutefois, pour la pratiquer, il faut une formation rigoureuse.*⁽¹⁵⁾

Caractéristique unique dans les professions modernes

C'est la seule profession moderne où, selon plusieurs, le simple fait d'avoir été un patient vous donne le droit, sinon l'obligation, de devenir un praticien.

Y a-t-il beaucoup de candidats à l'admission à la médecine ou au droit qui justifient leur demande d'admission en médecine par le fait qu'ils ont été malades ou en traitement ou qui justifient leur demande d'admission en droit par le fait qu'ils ont été en procès ou en prison?

Raison d'une perception courante qu'on vient en psychologie pour résoudre ses problèmes

Ressemblance avec les sorciers et chamans⁽¹⁶⁾

Fonction quasi-religieuse de la psychothérapie

Psychology as become the religion of this century. The psychologist, the therapist, has replaced the village priest. So if I'm a person who lacks meaning in life, or if I feel badly or whatever it is, I can go seek out the therapist to find... the answers that they are so desperately seekings. Paul Simpson, in *Divided Memories*, April 1995, on Frontline, an ETV

15 ...an unidentified technique applied to unspecified problems with unpredictable outcomes. For this technique we recommend rigorous training...

Raimy, V. (Ed) (1950) *Training in clinical psychology*. New York; Prentice-Hall.

16 Astin, A.W. (1966). The functional autonomy of psychotherapy. IN: J.R. Braun (Ed) *Clinical Psychology in Transition. Selected Readings*. Cleveland; The World Publishing Co.

Torrey, E.F. (1986). *Witchdoctors and Psychiatrists. The Common Roots of Psychotherapy and its Future*. Northvale, N.J.; Aronson.

Neu, J. (1977). *Emotions, Thought and Psychotherapy*. London; Routledge and Kegan Paul (p. 112-124).

program. (cited from a Mike Boone, TV & Radio column in *The Gazette*, Tuesday, April 4, 1995, p. C6, C8)

ETUDE DE CAS: LE MOUVEMENT DE CROISSANCE PERSONNELLE / L, 361-362 /

Définition, par la psychologie, de nouvelles valeurs sociales et personnelles,

Centration sur le self

Passage du caractère à la personnalité

Antipsychiatrie

Critique de Thomas Szasz / L, 431-432 /

Critique des concepts de normalité et d'adaptation / L, 432-433 /

- 6000 -

QUESTIONS IMPORTANTES

QUELLES SONT LES CAUSES DES CRISES DE LA PSYCHOLOGIE?

Notre époque est caractérisée par la présence chronique de crises, crise du capitalisme, crise du socialisme, crise de la crédibilité des politiciens, des publicitaires, crise de la famille, du couple, etc. En fait, nous vogueons gaillardement de crises en crises. Ces crises sont presque devenues un piment indispensable à notre vie. Leur existence est une nécessité pour les journalistes et éditorialistes en quête de nouvelles à publier ou à commenter et pour les contestataires ou réformistes en quête de changement. La psychologie n'échappe pas elle non plus à l'existence de crises internes ou externes.

Il est intéressant de se demander pourquoi un état de chose, qui n'est peut-être pas nouveau, devient tout à coup un état critique qui menace l'ordre ou l'existence des choses. Quel sont les changements, quels sont les forces sociales, intellectuelles, morales ou politiques qui proclament ou font accepter l'existence d'une crise et le besoin de faire quelque chose pour en sortir ou la résoudre? Qu'est-ce qui produit ces crises, quelles en sont les causes? Que signifie la présence de ces crises pour notre compréhension d'une discipline, d'une profession ou de leur environnement social?

Dans une crise, il est important de distinguer entre un état de fait et le jugement que cet état de fait est inacceptable. Par rapport à l'état de fait, les questions à poser sont: existe-t-il réellement? Depuis quand? Quels en sont les causes? Peut-on changer cet état de fait et comment? Par rapport à son inacceptabilité, les questions à poser sont: Pourquoi et en quoi l'état est-il inacceptable? Selon quels critères ou quelles valeurs, et pour qui? Quel est l'état acceptable? Quelles conséquences aurait l'état acceptable? Et pour quelles personnes?

2- QUELLES SONT LES CAUSES DES CRISES DE LA PSYCHOLOGIE PROFESSIONNELLE? CAUSES DE TENSION INTERNE ENTRE LES PSYCHOLOGIES UNIVERSITAIRE ET CLINIQUE

Différences entre psychologies fondamentale, appliquée et professionnelle

Types de psychologies

Fondamentale

Science fondamentale consacrée à la recherche et à la connaissance désintéressées (c'est-à-dire qui ne vise pas des implications ou des applications plus ou moins immédiates ou apparentes)

Lieux: universités, laboratoires

Buts:

Construction de théories explicatives

Accumulation de données empiriques

Appliquée

Psychologie appliquée à des problèmes ou phénomènes psychologiques ou sociaux concrets pour les expliquer, les prédire ou les changer

Domaine d'application de la psychologie

Problèmes institutionnels

Scolaires

Industriels-organisationnels

Cliniques

Problèmes individuels ou personnels quotidiens

Meilleur fonctionnement psychologique

Meilleures relations interpersonnelles ou conjugales

Meilleure image de soi et satisfaction avec soi

Développement et éducation des enfants

Problèmes de gestion de sa vie personnelle

2 interprétations de sa relation à la psychologie fondamentale:

Dépend et découle directement de la psychologie fondamentale

Se développe dans une relation d'égalité avec la psychologie fondamentale sans en être dépendante

Psychologie appliquée \neq psychologie professionnelle

Le psychologue appliqué est plus souvent un chercheur qu'un praticien professionnel

Professionnelle

But: interventions dans le milieu naturel pour corriger des problèmes

2 interprétations de sa relation aux psychologies fondamentale et appliquée:

Dépend et découle directement de ces psychologies

Se développe dans une relation d'égalité avec ces psychologies sans en être dépendante

Faite par des psychologues qui

Gagnent leur vie en pratiquant eux-mêmes ces interventions

Sont regroupés en une association (ordre professionnel)

Opposition des normes cognitives et des valeurs entre la psychologie comme / L, 338-339

/ M, 180 / S, 35-38 /

Science universitaire fondamentale et "pure" et

Pratique professionnelle

Cette opposition existe dans toutes les professions qui se rattachent à une institution universitaire

Cette tension apparaît beaucoup moins avec les psychologies scolaire et industrielle, qui emploient des concepts et méthodes découlant de la psychologie universitaire ou compatibles et intégrables avec cette dernière

Elle existe surtout avec un type de psychologie clinique

Raisons:

Du point de vue des chercheurs

Résultats des recherches mettant en doute l'efficacité du jugement clinique, des thérapies et thérapeutes professionnels (exemples, Meehl, Eysenck, Albee) / L, 403 / S, 53-54 /

Peu de recherches et de publications scientifiques par les cliniciens / L, 338 / M, 180, 188, 212-213 / S, 56 /

Formation non doctorale (maîtrise) des premiers cliniciens / S, 43

/

Identification de la psychologie clinique à l'approche psychodynamique

Causes de cette identification

Pouvoir explicatif très large de la psychanalyse par comparaison aux théories de la psychologie universitaire

Prestige social de la psychanalyse

Dominance de la psychanalyse sur la psychiatrie qui, elle-même, domine professionnellement la psychologie clinique

Conséquences

Pas d'intégration de la psychanalyse à la psychologie universitaire à cause de leurs conceptions théoriques, méthodologiques

incompatibles

l'identification de la psychanalyse à la médecine

Pas de formation analytique à l'université (cette formation nécessitant une analyse didactique personnelle du clinicien que ne peut donner l'université et qui n'est donnée que dans des Instituts psychanalytiques privés dominés par les psychiatres et généralement fermés aux psychologues)

Soumission de la psychologie clinique au modèle "médical", identifié à une profession dominante rivale, la psychiatrie / S, 48 /

Blocage historique, pendant des années, de développements disciplinaires autonomes en psychologie clinique pouvant justifier son autonomie professionnelle face à la psychiatrie

Exemples:

Approche éducative clinique de Witmer

Approche rogérienne

Approche behaviorale

Répercussions sur les chercheurs des intérêts professionnels des cliniciens / S, 51-52 /

Du point de vue des cliniciens

Peu de pertinence et d'influence de

Leur formation à l'université sur le genre de pratique qu'ils veulent exercer

La recherche universitaire sur la pratique clinique

Peu de compréhension, par les universitaires, des problèmes sociopolitiques, pratiques et interprofessionnels rencontrés par les cliniciens / M, 180, 186, 189, 204 /

Pas de défense, par les universitaires, des intérêts des cliniciens / L, 338-339 / M, 189, 206 /

- 0 -